

BAROMÈTRE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE **بارومتر العدالة الانتقالية**

THE UNIVERSITY of York
Centre for Applied Human Rights

مركز الكواكبي
للتحولات الديمقراطية



Al-Karwakibi Democracy
Transition Center

impunity watch

La recherche scientifique et la Justice transitionnelle en Tunisie

Equipe de recherche

Kora Andrieu
Wahid Ferchichi
Simon Robins
Ahmed Aloui
Hajer Ben Hamza

Baromètre de la Justice
Transitionnelle

Novembre 2016

La recherche scientifique et la Justice transitionnelle en Tunisie

La recherche scientifique et la Justice transitionnelle en Tunisie

Equipe de recherche :

Kora Andrieu

Wahid Ferchichi

Simon Robins

Ahmed Aloui

Hajer Ben Hamza

Livre :

Format : 21 x 29,7 cm

Volume : 62 pages - papier Offset 80 gr - Couverture 350 gr

1^{ère} Edition

Conception Graphique : Anis Menzli - ALPHAWIN STUDIO • anismenzli@hotmail.fr

Cette étude a été préparée dans le cadre d'un partenariat entre KADEM, IMPUNITY WATCH & CAHR

THE UNIVERSITY of York
Centre for Applied Human Rights

مركز الكواكبي
للتحولات الديمقراطية



Al-Kawakibi Democracy
Transition Center

impunity watch

© Tous les droits sont réservés à KADEM, IMPUNITY WATCH & CAHR

Tunis • Octobre 2016

La recherche scientifique et la justice transitionnelle en Tunisie

Table des matières

1	Introduction	6	
Première Partie : Cadre conceptuel – quelle place pour la recherche dans la justice transitionnelle ?.....8			
2	Evaluer un processus de justice transitionnelle	11	
3	Analyser les processus en cours	13	
3.1	La recherche orientée vers les résultats	13	
3.2	Le suivi du processus	14	
3.3	L'utilité de la recherche	14	
Deuxième Partie : Les chercheurs – des acteurs à part entière du processus de justice transitionnelle ?.....16			
4	L'état des lieux de la recherche sur la justice transitionnelle	16	
4.1	Les limites et obstacles rencontrés dans la recherche sur la justice transitionnelle	19	
5	Les freins et les obstacles à l'activité de recherche	19	
5.1	Une variation selon les disciplines	19	
5.2	Justice transitionnelle et recherche académique : les raisons d'une relations trouble .	20	
5.3	Les problématiques de recherche envisagées.....	22	
5.4	Les dimensions implicites et transversales dans le discours des chercheurs	25	
Troisième Partie : Lecture bibliographique des recherches élaborées en Tunisie de 2011 à 2016			26
6	Précisions préliminaires.....	26	
6.1	Un intérêt direct ou connexe pour la justice transitionnelle.....	27	
6.2	Thématiques préférées et marginalisées.....	28	
7	Les « producteurs » de la recherche :	29	
Quatrième partie – De l'utilité de la recherche sur la justice transitionnelle en Tunisie			31
8	La recherche en Tunisie.....	31	
8.1	La recherche universitaire	31	
8.2	Les recherches menées par les associations et les organisations de terrain	32	
8.3	Vers une recherche rigoureuse et un meilleur impact	33	
8.4	Vers un programme de recherche sur la justice transitionnelle	33	
9	Conclusion et recommandations.....	34	
	liste bibliographique.....	36	

1 Introduction

A divers égards, la Tunisie fait office de « laboratoire » pour le petit monde de la « transitologie », ce pan de la recherche académique consacré à l'observation des processus de transition démocratique, né à la faveur des processus de démocratisation engendrés en Europe de l'Est par la chute du mur de Berlin, et qui a trouvé avec la vague des « Printemps arabes » un nouveau souffle. De fait, peu après le renversement de Ben Ali, le 14 janvier 2011, la Tunisie fut se vit offrir une aide internationale de grande ampleur, et dans tous les domaines : médias, réformes de la sécurité, réformes de la justice, développement régional ou encore justice transitionnelle – les domaines d'intervention ne manquaient pas. La Tunisie allait en effet devenir bien vite un terrain fertile pour « tester » l'expertise de chacun en matière de transition démocratique, et peut-être aussi retrouver espoir après les tentatives déçues des Balkans, de l'Afghanistan et de l'Irak¹.

Très vite, les conférences, ateliers, et publications se multiplièrent, et l'attention se déporta vers un concept à de nombreux égards nouveau pour le public tunisien, mais qui sera bien vite approprié : la « justice transitionnelle ». Preuve significative de cette appropriation, et révélateur des complexes enchevêtrements entre le global et le local, les associations de la société civile tunisienne intervenant dans ce domaine se multiplient : « Réseau tunisien pour la justice transitionnelle », « Coordination nationale indépendante pour la justice transitionnelle », et autres associations de victimes se créent chaque jour. Ce foisonnement intellectuel et associatif porte ses fruits : en 2012, l'Etat lance officiellement un « dialogue nationale sur la justice transitionnelle » et organise, avec l'aide des Nations Unies et du Centre International pour la Justice Transitionnelle, une série de consultations dans toutes les régions du pays, afin de recueillir l'avis des victimes et de la population en général sur la direction à donner au processus. D'innombrables ateliers de formations, de renforcement des capacités, une campagne de sensibilisation, des films, documentaires et même dessins animés accompagnent ces consultations et s'assurent qu'elles sont accessibles au plus grand nombre.

Assez loin de cette démarche « par le bas », le processus pratique de mise en œuvre du processus de justice transitionnelle a été encadré, dès le début, par un corpus théorique et académique solide et novateur, qui restera toutefois plutôt destiné à une certaine élite intellectuelle et inconnue du grand public. Plusieurs travaux, publiés en langue anglaise, n'ont par ailleurs jamais été traduits en Tunisie². Si plusieurs colloques organisés depuis 2011 ont permis de diffuser un peu plus largement ces recherches, en mélangeant les audiences de

¹ Pour un aperçu complet et critique de l'étendue de cette aide internationale en Tunisie, voir le rapport de l'*Institute for Integrated Transitions*, « Inside the Transition Bubble : International Expert Assistance in Tunisia », 2013.

² Un exemple de cette tendance est l'article de Grey, D.H. et Connan, T., "Notes from the Field: Silence Kills! Women and the Transitional Justice Process in Post-Revolutionary Tunisia", *The International Journal of Transitional Justice*, 2013, 1–10. Ou encore Lamont. C.K. et Boujneh. H., "Transitional Justice in Tunisia: Negotiating Justice during Transition", 2012, sur: https://www.academia.edu/4681771/Transitional_Justice_in_Tunisia_Negotiating_Justice_during_Transition

scientifiques et de praticiens³, dans l'ensemble la recherche est restée muée dans une « tour d'argent » assez éloignée des préoccupations des acteurs du processus, et en premier lieu des victimes. Est-ce à dire que ces travaux sont inutiles, et correspondent à des préoccupations purement intellectuelles, sans effet sur le processus en cours ?

C'est justement pour, au contraire, démontrer l'importance de la recherche scientifique dans le processus de justice transitionnelle en Tunisie, et pour formuler des recommandations précises afin de maximiser cet impact en réfléchissant aux nombreux liens pouvant unir les universitaires et les acteurs engagés sur le terrain, que le Baromètre a choisi ce sujet pour sa quatrième et dernière étude.

³ Citons par exemple la Conférence internationale sur l'intégration des droits économiques, sociaux et culturels à la justice transitionnelle dans le monde arabe, organisée à Tunis en septembre 2014 par les Nations Unies, le Centre KADEM et le ZIF (Allemagne).

Première Partie : Cadre conceptuel – quelle place pour la recherche dans la justice transitionnelle ?

Malgré les écarts et la distance relevée en introduction, la recherche demeure un élément central de la justice transitionnelle. En effet, la tâche de toute Commission Vérité consiste, avant tout, en un exercice compréhensif d'investigation des faits et des points de vue relatifs à des événements passés, exposés dans un rapport public. Souvent, les chercheurs travaillent et coopèrent directement avec les Commissions Vérité, qui disposent de « sous-commission » ou d' « unités » de recherche - voire en sont membres à plein temps. De même, les enquêtes qui doivent précéder les poursuites judiciaires sont autant d'exercices de production de connaissances qui englobent la recherche, l'analyse et la documentation des violations graves des droits de l'Homme. De plus en plus, les juristes donc font appel à des chercheurs spécialisés (historiens, sociologues...) afin de mieux comprendre les causes et le contexte des violations sur lesquelles ils sont appelés à enquêter. Les rapports finaux des Commissions Vérité constituent par ailleurs des bases solides pour les recherches futures, qu'il s'agisse d'histoire, de droit, de sciences sociales ou de sociologie politique⁴.

Par ailleurs, la tendance récente à centrer la justice transitionnelle sur « les besoins des victimes », qui sous-tend une prise de conscience des limites d'une démarche legaliste, jusqu'ici plutôt éloignée de leurs préoccupations quotidiennes, est née du besoin de mieux mesurer ses effets sur le terrain. Elle a insufflé un second souffle à la recherche académique en vue de mieux connaître, précisément, ces « besoins des victimes ». Des études ont ainsi été menées par des ONG ou des universités, afin de mieux saisir les priorités des victimes et leurs conceptions de la justice, de la vérité ou des réparations⁵, sur la base d'enquêtes qualitatives ou quantitatives. Ces recherches, en communiquant aux mécanismes et aux décideurs les attentes des victimes, principaux « intéressés » de la justice transitionnelle, parviennent parfois à insuffler certains changements positifs, voire à bâtir la légitimité de la justice transitionnelle.

Le but de la justice transitionnelle, en effet, est d'engendrer un changement social (une « transformation ») qu'il s'agira, notamment par la recherche empirique, de savoir mesurer. Les programmes de monitoring et d'évaluation (M&E) s'inscrivent dans cet effort. Il s'agit d'une évaluation des résultats, du changement qui s'opère au cours d'une transition, et qui cherche à établir un lien de causalité entre ce changement et la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Une telle démarche n'est pas aisée, on le sent, tant les effets que visent la justice transitionnelle sont parfois vagues ou trop ambitieux : elle repose encore, à de nombreux égards, sur des systèmes de croyance davantage que sur des propositions empiriques démontrées. Les acteurs de la justice transitionnelle, conscients sans doute de cette difficulté, s'interrogent ainsi de plus en plus sur la mesure quantitative des effets réels des mesures qu'ils

⁴ Voir le rapport du Baromètre sur l'histoire collective et la mémoire de Bourguiba en Tunisie : « Des notions contrastées », octobre 2016.

⁵ Voir notamment le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur la perception des victimes en Ouganda, « When the Dust Settle », OHCHR, Genève, 2005; ou encore Robin, S. (2011) ['To Live as Other Kenyans Do': A Study of the Reparative Demands of Kenyan Victims of Human Rights Violations](#), Nairobi: International Center for Transitional Justice ; et Robins, S. (2010), ['An assessment of the needs of families of the Missing in Timor-Leste'](#), York: PRDU.

préconisent. Ainsi, en 2010, l'*International Journal of Transitional Justice* consacra un numéro entier aux enjeux de la mesure de « l'impact » de la justice transitionnelle. Les experts de la réconciliation firent appel à des sociologues et à des spécialistes des analyses quantitatives afin de trouver des critères permettant de construire un « indice » de transition démocratique réussie. Ce besoin d'évaluation est aussi lié aux logiques de financement des organisations internationales elles-mêmes : comment être sur que la justice transitionnelle contribue réellement à la transition démocratique et à la stabilisation qu'elles visent, et qui est dans leur propre intérêt ? Y aura-t-il « retour sur investissement », ou bien ne va-t-on faire que réveiller d'anciens traumatismes et revenir à l'instabilité ? La justice transitionnelle est-elle, finalement, réellement *utile* ? Prouver qu'elle marche, c'est en effet pouvoir mieux la « vendre » aux décideurs politiques de demain, et aussi aux bailleurs. C'est une manière de répondre aux virulentes critiques de la justice internationale et transitionnelle nées dans les années 2000⁶, qui estiment que « l'histoire de la justice internationale depuis Nuremberg est l'histoire d'un échec »⁷ qui a coûté des milliards de dollars aux dépens des souhaits mêmes des victimes qu'elle prétend représenter. Mais qu'entend-on ici par « échec » ? Et comment l'évalue-t-on ? Que sait-on de *ce qui se serait passé si* les tribunaux internationaux n'avaient pas été mis en place, par exemple au Rwanda ou en ex-Yougoslavie ?

Cette quantification *a posteriori* pose donc d'énormes difficultés tant pratiques que conceptuelles. Car par définition, les changements sociaux que la justice transitionnelle essaie d'engendrer sont multidimensionnels, et leurs effets s'étalent sur des périodes plus ou moins courtes. A partir de quand décidera-t-on d'évaluer l'impact de ses mesures ? Ses buts, par ailleurs, sont tout aussi variés et souvent contradictoires : vise-t-on la paix ou la justice ? La guérison ou la réconciliation ? Par ailleurs, ces buts sont aussi symboliques : comment mesurer si les victimes ont bien retrouvé leur « dignité » ? Ils sont parfois trop vague : que signifie la « réconciliation » ? Qu'est-ce qu'une nation « réconciliée » ? Par ailleurs, ce souci de mesure peut être éthiquement problématique : si l'on prouvait en effet qu'elle « ne fonctionne pas », devrait-on pour autant abandonner le soin qui est dû aux victimes des crimes de masses, ou le jugement des coupables ? Philosophiquement, on peut arguer que la justice ne devait pas seulement être considérée pour ce qu'elle apporte, mais aussi être désirée pour elle-même.

Selon le fameux « transitologue » Juan Linz, le critère de réussite d'une transition est clair : il correspond au moment où « les principales forces, organisations et institutions en présence acceptent les règles du jeu démocratique comme seul moyen d'accéder au pouvoir ». Toute la difficulté tient alors à identifier la cause précise de cette acceptation générale, et de mesurer la place de la justice transitionnelle dans ce processus. Souvent en effet, c'est la hausse ou la baisse du PIB qui pèse davantage dans ces évolutions positives (ou négatives) que les mécanismes de justice transitionnelle (procès, commissions vérité, mesures de réparations ou assainissement des institutions) à proprement parler. Parfois, c'est aussi le travail du temps, et l'apaisement des mémoires et des rancœurs, qui seul peut rendre compte de ces progrès démocratique.

⁶ Voir notamment Jack Snyder et Leslie Vinjamuri, « Trials and Errors: Principle and Pragmatism in Strategies of International Justice », *International Security*, vol. 28 (3), pp. 5-44.

⁷ Gary Bass, « Milosevic in the Hague », *Foreign Affairs*, Mai-Juin 2003, p. 84.

Cependant, cet effort d'évaluation des mécanismes de justice transitionnelle ne s'effectue pas uniquement à leur terme, mais peut aussi se faire tout au long d'un processus en cours. La collecte de données empiriques, en particulier auprès des victimes et des intervenants de ces mécanismes, peut permettre de les influencer directement, voire de rectifier certaines trajectoires et de maximiser ainsi leur impact.

En tant que telle, l'évaluation peut donc être appréhendée comme nécessitant au moins trois formes différentes de recherche⁸:

- *La recherche orientée vers les résultats* cherche à répondre à la question suivante : « Quelle justice, pour qui, et quand? ». Cette démarche exige généralement la collecte de données (analyse qualitative ou quantitative) auprès des victimes, les populations affectées ou les parties prenantes concernées. Cette forme de recherche permet de mieux appréhender, par exemple, les besoins de groupes particuliers et la façon dont ceux-ci perçoivent la justice transitionnelle. Elle devrait idéalement avoir lieu avant que le processus ne soit lancé, afin de pouvoir, d'emblée, l'ajuster à ces attentes.
- *Le suivi (monitoring) du processus* permet comprendre comment un processus de justice transitionnelle est effectivement mis en œuvre. Cette démarche implique la collecte de données pour comprendre, par exemple, comment les populations locales accèdent à ces mécanismes. Les données recueillies aident les décideurs et les intervenants dans le processus à comprendre si les objectifs normatifs qu'ils se sont fixé ont été atteints, notamment en termes d'interaction avec la population concernée et de qualité de cet engagement. Ce suivi doit idéalement permettre au processus d'évoluer et d'être modifié à la lumière de ses propres performances.
- *L'évaluation des résultats* pose la question de l'impact final d'un processus, à l'issue de ce dernier. Ce travail implique de mesurer le changement social et politique engendré, en comparant la situation d'un pays avant et après la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle⁹. Il aide à évaluer le degrés de réalisation des objectifs, notamment en matière de prévention des conflits, de révélation de la vérité, de punition des coupables (redevabilité), de satisfaction des victimes, ou encore en terme de promotion de l'état de droit, de démocratie et de réconciliation nationale. L'évaluation des résultats doit établir, si possible, des liens de causalité entre le processus de justice transitionnelle et la réalisation de ces différents objectifs.

L'évaluation des résultats demeure un élément de grand intérêt académique en matière de recherche empirique sur la justice transitionnelle car il peut, en principe, fournir des enseignements pour les processus futurs et aider à développer une politique globale plus efficace en matière de justice transitionnelle. Certains auteurs ont ainsi cherché à distinguer

⁸ Phuong Pham et Patrick Vinck, "Empirical Research and the Development and Assessment of Transitional Justice Mechanisms", *The International Journal of Transitional Justice*, Vol. 1, 2007, pp. 231-248.

⁹ La question de savoir quand est-ce qu'un processus de justice transitionnelle se termine, dans le sens où il cesse de produire un impact quelconque, se pose. Au mieux, tous les éléments d'un processus de justice transitionnelle, à savoir, la vérité, les poursuites judiciaires et les réparations - continueront d'avoir des répercussions à long terme, même après que les mécanismes institutionnels eux-mêmes aient cessé d'exister. Quand à l'objectif de « réconciliation », il concernera, au mieux, la prochaine génération.

entre l'évaluation et la recherche appliquée : l'évaluation nécessite à la fois un élément empirique et une norme. Ainsi, l'évaluation s'effectue au regard de la valeur d'un processus par rapport à un idéal, alors que la recherche appliquée exploite seulement les connaissances scientifiques ou empiriques dans le but de résoudre un problème bien déterminé.

Dans le cadre de la justice transitionnelle, la recherche appliquée consiste bien souvent en une évaluation de *l'impact* d'un processus, à savoir le suivi des changements sociaux selon un ensemble de facteurs prédéterminés, mais elle peut également porter sur les besoins, en termes de justice, d'un groupe particulier. C'est de cette tradition que s'est inspiré le Baromètre de la justice transitionnelle en Tunisie, car elle lui a semblé être mieux en prise avec la pratique et les préoccupations de nombreux acteurs impliqués dans le processus de justice transitionnelle, permettant donc de l'influencer de manière positive.

La recherche appliquée et l'évaluation présentent par ailleurs de nombreuses similitudes : les deux démarches reposent en effet sur la méthodologie des sciences sociales, et sont orientées vers la formulation de conclusions concrètes, parfois à l'appui de théories spécifiques. Cependant, deux caractéristiques importantes distinguent l'évaluation : son caractère normatif, dans le sens où elle va « juger » la réussite d'un processus, et son utilité concrète. L'objectif principal de l'évaluation est en effet de recueillir suffisamment d'informations pour mesurer la valeur et l'impact d'un processus en fonction d'un certain nombre de critères préétablis. Ces deux approches seront discutées successivement, afin de comprendre leur place dans la recherche sur la justice transitionnelle.

2 Evaluer un processus de justice transitionnelle

Evaluer un processus de justice transitionnelle, ou plus précisément évaluer ses résultats, consiste donc à se demander si un processus de justice transitionnelle a réalisé les objectifs normatifs préalablement fixés, mais aussi à mesurer plus généralement la transformation que connaît une société et le lien de causalité entre ces changements et le processus de justice transitionnelle lui-même. La « standardisation » progressive de la pratique de la justice transitionnelle a ainsi contribué à mettre au point un véritable système de mesure de « l'efficacité » des mécanismes de justice transitionnelle en fonction de ses objectifs généraux (la paix, l'Etat de droit, la démocratisation et la non-réurrence des violations des droits...). Tous ces objectifs sont liés, d'une manière ou d'une autre, à l'installation d'une démocratie libérale.

Cependant, cet exercice n'est pas toujours facile, en partie parce que la justice transitionnelle s'inscrit toujours dans un contexte politique, social et économique complexes, et que ces facteurs externes aussi contribuent aux évolutions observées. Par ailleurs, la mesure de la réussite d'un processus suppose un accord préalable sur l'objectif fixé au départ : si l'on vise la stabilité ou la sécurité, alors il est probable que l'on soit déçu, car dans l'immédiat en tout cas, les mécanismes de justice transitionnelle risquent plutôt susciter de vives oppositions et d'engendrer de fortes tensions sociales, comme cela pu être observé en Tunisie autour des travaux de l'IVD. En général, l'hypothèse de départ est donc que l'établissement d'une

démocratie libérale constitue l'objectif primordial de tout processus¹⁰, et ce, indépendamment des objectifs qui peuvent être identifiés par ailleurs les victimes ou les citoyens eux-mêmes, et qui seront, souvent, bien éloignés de cette préoccupation. Ces différences de points de vue, pourtant, sont trop souvent occultées car l'évaluation des résultats s'effectue essentiellement par rapport à cette norme mondialisée.

Par ailleurs, l'évaluation cherche aussi à *prédire* le futur de la justice transitionnelle, en établissant des liens généraux de causalité entre des faits *a priori* isolés, donc en dégagant une forme de scientificité à partir d'un processus empirique. L'identification de ces liens, corroborés par des preuves empiriques, permet ensuite d'influer sur la pratique mondiale en lui insufflant de nouvelles normes.

Le danger d'une telle pratique est qu'elle a encouragé la formation d'une littérature et d'un champ de recherche foisonnant, certes, mais dans lequel l'impact des mécanismes de justice transitionnelle reste évalué en dehors de toute prise en compte du contexte social et politique des sociétés concernées¹¹. La justice transitionnelle apparaît dès lors, à tort, comme un mécanisme totalement déconnecté, asocial et apolitique. En Tunisie, cette incapacité des acteurs de la discipline à réellement prendre en compte le contexte social et politique a conduit à fragiliser l'IVD face à la menace sécuritaire et aux nouveaux discours de « réconciliation » après 2015 - une menace que les chercheurs n'ont pas réussi à anticiper.

L'existence de liens de causalité clairs entre les mécanismes de justice transitionnelle et les effets visés par ces processus reste donc bien à faire¹². En effet, les connaissances empiriques relatives à l'impact de la justice transitionnelle au niveau des Etats sont encore très limitées. Comte-tenu de cette carence en matière de preuves empiriques solides, les revendications en faveur de la justice transitionnelle, qui continuent de parsemer les écrits académiques et politiques, semblent reposer davantage sur un ensemble de croyances que sur des faits réels. La littérature ne fournit guère aux décideurs politiques d'assises empiriques solides et universelles, susceptibles de leur permettre de prendre des décisions éclairées dans le domaine de la justice transitionnelle¹³. Aucune étude ne peut par exemple garantir avec certitude que « la vérité guérit », comme l'affichait fièrement la Commission sud-africaine, ou que les réparations financières favorisent la réconciliation à long terme. Sur ce cas précis, le cas tunisien semble prouver le contraire¹⁴.

¹⁰ Nagy, R., "Transitional Justice as Global Project: Critical reflections", *Third World Quarterly*, 29(2), 2008, pp. 275 – 289.

¹¹ Pour illustrer cette tendance « techniciste », voire Tricia D. Olsen, Leigh A. Payne, et Andrew G. Reiner, *Transitional Justice in Balance. Comparing Processes, Weighing Efficacy*, Washington D.C., USIP, 2010.

¹² Pour un point de vue critique, voir Claire Moon, « Healing Past Violence: Traumatic Assumptions and Therapeutic Interventions in War and Reconciliation », *Journal of human rights*, 8 (1), 2009. p. 71-91; et David Mendeloff, « Truth-seeking, Truth-telling and Post-conflict Peacebuilding: Curb the enthusiasm? », *International Studies Review* 6(3), septembre 2004, p. 355-380.

¹³ Thoms, O.N.T, Ron, J, et Paris, R. "State-Level Effects of Transitional Justice: What Do We Know?," *The International Journal of Transitional Justice*, 4(3), 2010, pp. 329–354.

¹⁴ Voir, pour illustrer cette tendance, « Tunisie. Terroristes, mais retraités », Jeune Afrique, 29 mars 2016, sur <http://www.jeuneafrique.com/mag/313613/societe/tunisie-terroristes-retraites/>

3 Analyser les processus en cours

La recherche peut appuyer, critiquer ou influencer le processus de justice transitionnelle en cours par la collecte et la publication de données, et la diffusion de connaissances solides permettant tant d'orienter la conception d'un processus que de faire son évaluation.

3.1 La recherche orientée vers les résultats

L'impératif de mettre en œuvre de processus « centrés sur les victimes » ou « répondant aux besoins des victimes » caractérise la pratique de la justice transitionnelle depuis plusieurs années¹⁵. En Tunisie, cette tendance a été marquée par l'organisation des « consultations nationales » sur la justice transitionnelle en 2012, avec notamment des enquêtes qualitatives, des réunions dans toutes les régions et des sessions de dialogue appuyées par une vaste campagne de sensibilisation. Au cours de ce processus, plus de 1 200 Tunisiens ont été interrogés sur leurs attentes et leurs besoins dans le processus¹⁶. La mise en place de mécanismes de justice transitionnelle à partir de l'expression des besoins des populations victimes, revendiquée en Tunisie, serait donc, *a priori*, une forme de « justice transitionnelle fondée sur les preuves »¹⁷ : elle revendique, preuves à l'appui, une forme de scientificité.

Le développement de cette justice transitionnelle « fondée sur des preuves » remet en question les approches plus normatives qui ont dominé le domaine ces dernières années¹⁸. Pour privilégier une meilleure prise en compte des besoins des victimes, les chercheurs devraient privilégier davantage des entretiens directs avec ces dernières, pour comprendre véritablement le sens que ces populations donnent aux événements qu'il s'agit de « traiter », les violations qu'elles perçoivent comme les plus graves et les mécanismes à leurs yeux les mieux adaptés pour y faire face. Souvent, les réponses que donneront ces enquêtes seront bien éloignées des priorités des intervenants extérieurs, en particulier de la communauté internationale. Pour mieux saisir cette expérience concrète des victimes, une approche ethnographique est donc requise, nécessitant des travaux empiriques interdisciplinaires afin de réellement consulter, au sens large, les victimes et leurs représentants à tous les niveaux de la planification et de la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle.

L'efficacité d'un processus de justice transitionnelle pourrait dès lors être évaluée à l'aune de sa capacité à répondre aux besoins des victimes¹⁹. L'utilisation des méthodes de recherche en

¹⁵ Impunity Watch, «Victim Participation in Transitional Justice Mechanisms: Real Power or Empty Ritual?», Discussion Paper, The Hague, Impunity Watch, 2014.

¹⁶ Pour plus de détails sur le processus de consultations, voir ANDRIEU, K. «Confronting the Dictatorial Past in Tunisia : Human Rights and the Politics of Victimhood in Transitional Justice since 2011», *Human Rights Quarterly*, vol. 38, n°2, Mai 2016, pp. 261-293.

¹⁸ De Greiff, P., « A Normative Conception of Transitional Justice », *Politorbis* 50 (3), 2010. Pour une analyse critique, voire Oskar N. Thoms, James Ron, Roland Paris, *The Effects of Transitional Justice Mechanisms. A Summary of Empirical Research Findings and Implications for Analysts and Practitioners*, Université d'Ottawa, CEPI, avril 2008.

¹⁹ Voir notamment Hunjoon Kim et Kathryn Sikkink, « Do Human Rights Trials Make a Difference ? », <http://www.tc.umn.edu/~kimx0759/Research.html>, et Eric Wiebelhaus-Brahm, *Truth Commissions and Transitional Societies*, Londres, New York, Routledge, 2010.

sciences sociales constitue ainsi un atout indéniable, permettant de mieux déterminer les attitudes des populations concernées et de rendre les processus de justice transitionnelle mieux sensibles aux perceptions et aux besoins des personnes les plus touchées. Ces méthodes d'enquêtes qualitatives et quantitatives ont été utilisées dans plusieurs contextes, y compris en ex-Yougoslavie, en Irak, au Rwanda, en Tunisie, et au Nord de l'Ouganda²⁰.

3.2 Le suivi du processus

Le suivi (monitoring) du processus a recours à des outils de recherche similaires à ceux utilisés dans le cadre des enquêtes de terrain, mais il se focalise plutôt sur le processus en cours, avec des méthodes concrètes permettant de changer radicalement, si besoin, l'orientation donnée aux mécanismes. En principe, le suivi du processus permet donc d'identifier immédiatement les défauts et les limites inhérents à un processus et éventuellement de le corriger en fonction des résultats de la recherche. Cependant, cet effort nécessite au préalable de déterminer si l'objectif de la justice transitionnelle est d'atteindre une norme définie par des acteurs extérieurs, ou au contraire de laisser à la population le soin de déterminer elle-même l'objectif du processus et de l'évaluer en fonction de ce critère. Le premier rapport du Baromètre sur la participation des victimes est révélateur d'une telle approche²¹. On y a en effet demandé aux victimes de se prononcer à la fois sur leur participation au processus de justice transitionnelle et sur la façon dont ce dernier pourrait être amélioré à leurs yeux.

Dans certains cas, le suivi des processus de justice transitionnelle peut même être dévolu à la société civile elle-même, souvent la mieux placée pour accéder aux victimes²².

3.3 L'utilité de la recherche

Afin que la recherche puisse avoir un impact réel - que ce soit sur le discours et la pratique internationale de la justice transitionnelle, ou sur un processus particulier - ses « produits » doivent pouvoir être aisément consultés et utilisés par un grand nombre d'acteurs, y compris par ceux qui sont en charge de mettre en œuvre les mécanismes de justice transitionnelle et qui ne sont pas forcément des chercheurs aguerris. L'« utilité » de la recherche se mesure donc

²⁰ Voir les nombreuses enquêtes réalisées par le Centre des Droits de l'Homme, l'Université de Californie, Berkeley, et le Centre International de la Justice Transitionnelle, notamment Patrick Vinck, Phuong Pham, Suliman Baldo et Rachel Shigekane, *Living with Fear: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice and Social Reconstruction in Eastern DRC*, Berkeley, CA, Human Rights Center, 2008 ; Miklos Biro, Adjukovic Dinka Corkalo, Dina Djipa, Petar Milin et Harvey J. Weinstein, « Attitudes Toward Justice and Social Reconstruction in Bosnia and Herzegovina and Croatia », in *My Neighbour, My Enemy: Justice and Community in the Aftermath of Ethnic Cleansing*, éd. Eric Stover and Harvey M. Weinstein, Cambridge: Cambridge University Press, 2004; ou encore Patrick Vinck et Phuong Pham, "Outreach Evaluation: The International Criminal Court in the Central African Republic," *art.cit.* Sur le Congo, voir Patrick Vinck, Phuong Pham, Suliman Baldo et Rachel Shigekane, *Living with Fear: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace, Justice and Social Reconstruction in Eastern DRC*, op. cit.

²¹ Voir le premier rapport du Baromètre: « 'Participer c'est avoir de l'espoir' : La participation des victimes au processus de justice transitionnelle », Etude élaborée par Andrieu, K., Ferchichi, W., Robins, S. avec la participation de Aloui, A. et Ben Hamza, H. Baromètre de la Justice Transitionnelle, octobre 2015.

²² Schotsmans, M., "But We Also Support Monitoring": INGO Monitoring and Donor Support to Gacaca Justice in Rwanda", *The International Journal of Transitional Justice*, 5 (3), 2011, pp. 390-411.

selon la capacité à produire des connaissances susceptibles de répondre aux besoins des utilisateurs concernés, à savoir, le plus souvent, les décideurs politiques eux-mêmes.

C. Duggan a suggéré trois critères directeurs pour déterminer cette utilité²³:

- La crédibilité, au sens d'une recherche rigoureuse sur le plan méthodologique, fondée sur des considérations fiables et valides ;
- La pertinence, au sens d'une recherche appropriée au regard du public cible, des utilisateurs, du contexte et du but établi ;
- L'applicabilité ou la capacité d'action, au sens d'une recherche accessible et susceptible d'être intégrée dans les politiques et les pratiques mises en œuvre par les autorités et les organisations sur le terrain.

Il est clair que la plupart des travaux universitaires portant sur la justice transitionnelle ne répondent pas à tous ces critères. Souvent, ils sont publiés dans des revues inaccessibles au grand public, dans un langage académique, et manquent de propositions concrètes qui puissent permettre aux décideurs politiques et aux parties prenantes d'agir effectivement. Le Baromètre au contraire a été créé pour promouvoir une recherche appliquée, en ciblant non pas exclusivement le cercle académique mais en cherchant aussi à influencer directement le processus de justice transitionnelle en cours en Tunisie, pour ceux qui le pratiquent, grâce à une analyse à la fois pertinente, accessible, et présentée de manière à inspirer des actions nouvelles.

Bien que les travaux conceptuels sur la justice transitionnelle intéressent peu, en général, les praticiens, les résultats de ces travaux peuvent être aussi bénéfiques. En effet, comme nous l'avons vu, la plupart des hypothèses de départ de la justice transitionnelle, son assise normative, relèvent davantage de l'ordre de la conviction ou de la croyance que d'une recherche empirique éprouvée. Il est donc dans l'intérêt des praticiens d'obtenir une confirmation des hypothèses sur la base desquelles ils travaillent. Par ailleurs, il existe une forte tendance, dans le domaine de la justice transitionnelle, d'associer la recherche, le plaidoyer et la pratique. Cette proximité a permis, déjà, de tester certaines hypothèses de départ non vérifiées,²⁴ d'intégrer de nouvelles approches dans la pratique, et d'améliorer ainsi la mise en œuvre des résultats de ces travaux.

Partant de ces constats, et privilégiant une recherche qui se veut d'abord appliquée, l'équipe du Baromètre a entrepris de s'entretenir avec plusieurs chercheurs travaillant actuellement sur le processus en cours en Tunisie, répertoriant leurs travaux et s'interrogeant afin de savoir quel impact, le cas échéant, pouvait avoir ces travaux ainsi que la manière dont les chercheurs eux-mêmes concevaient leur rôle et leur responsabilité à cet égard.

²³ Duggan. C., "Editorial Note", *The International Journal of Transitional Justice*, 4(3), 2010, pp. 315–328.

²⁴ L'Afrique du Sud a offert à cet égard un terrain fertile pour ce type d'études. Voir notamment: Backer, D. "Watching a Bargain Unravel? A Panel Study of Victims' Attitudes about Transitional Justice in Cape Town, South Africa", *The International Journal of Transitional Justice* 4 (3), 2010, pp. 443-456.

Deuxième Partie : Les chercheurs – des acteurs à part entière du processus de justice transitionnelle ?

L'équipe du Baromètre a procédé à une analyse du contenu des échanges entre experts dans divers champs des sciences humaines et sociales effectuant actuellement des recherches sur la justice transitionnelle en Tunisie.

Ces échanges ont eu lieu au cours d'un *focus group* (groupe de discussion) organisé par le centre KADEM le 6 octobre 2016 à Tunis.

Les 20 participants ont été interrogés via des entretiens semi-directifs par l'équipe de recherche. Ils étaient issus de différentes disciplines et d'horizons épistémologiques différents (voir tableau), et parfois pluridisciplinaires. Ainsi, deux participants cumulaient deux spécialités (historien-politologue et anthropologue-historienne). La plupart des chercheurs et des travaux pris en compte dans cette étude sont Tunisiens, même si certains sont aussi étrangers mais installés en Tunisie.

Discipline	Effectif	Discipline	Effectif
Sociologues	4	Politologues	2
Juristes	8	Anthropologue	1
Psychologues	3	Historiens	2

Tableau 1 Composition du groupe de discussion

La grille d'analyse du contenu des échanges a été élaborée en fonction des axes suivants :

- L'état des lieux de la recherche ;
- Les problématiques de recherche souhaitées et/ou envisagées ;
- Les freins et les obstacles à l'activité de recherche ;
- Les dimensions implicites et transversales dans le discours des chercheurs.

Un cinquième axe serait celui des spécificités des travaux selon les disciplines. Cependant, cette problématique ne fait pas l'objet d'un chapitre à part. En dehors de la différenciation inter disciplinaire, aucun autre facteur de différenciation n'a pu être relevé entre les participants.

4 L'état des lieux de la recherche sur la justice transitionnelle

Au fil des échanges, il apparaît d'abord que le concept de justice transitionnelle en tant que tel ne semble pas opérationnel aux yeux de nombreux chercheurs, qui s'en méfient et préfèrent le décomposer en plusieurs composantes, chacune devenant un objet de recherche scientifique à part entière. Ainsi la justice transitionnelle apparaît comme un élément au sein de thématiques parfois plus larges et qui l'englobent (la démocratisation, la justice, la responsabilité...), comme au sein du programme « Justice et politique au Maghreb après les révoltes arabes » de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) qui inclut des questionnements sur la réforme du système judiciaire et la question de l'« assainissement ». D'autres travaux portent

plutôt sur la justice « transformatrice », avec des thématiques plus larges que la justice transitionnelle, notamment des questionnements politiques, sociaux ou économiques : marginalisation des régions, théorie du genre (femmes rurales) ou encore accès aux ressources naturelles²⁵. D'autres chercheurs se focalisent sur la recomposition des élites de l'ancien régime depuis la révolution, touchant donc indirectement à la question des garanties de non-répétition, un aspect essentiel mais souvent négligé de la justice transitionnelle.

On voit ainsi qu'une réflexion très large est engagée autour du concept de justice transitionnelle, compris de manière complexe et débordant largement le seul domaine du droit.

Les recherches répertoriées dans le cadre du *focus groups* sont les suivantes :

- Les études réalisées ou en cours :
 - Des études sont réalisées par :
 - Le Baromètre de la Justice Transitionnelle²⁶
 - Le Forum Tunisien des droits économiques et sociaux et Avocats sans Frontières, sur la marginalisation des régions²⁷.
 - Le PNUD sur la documentation du processus du dialogue sur la justice transitionnelle²⁸.
 - Des études sont en cours sur :
 - Les questions liées au changement de régime en Tunisie et au processus de démocratisation.
 - Les cadres de l'ancien régime en Tunisie et une certaine « sociologie du déni », qui interroge les discours de justification relativement aux violations passées parmi ces anciens cadres.
 - La prise en compte des droits des minorités dans le cadre de la justice transitionnelle.

²⁵ Bien que ces études n'aient pas encore été publiées, elles ont permis de conduire des recherches sur la façon dont les femmes envisagent le changement social dans la province de Jendouba, ainsi qu'un travail collaboratif avec l'IVD sur les approches réparatrices de la violence sexuelle et sur la manière dont les communautés se sont mobilisées contre les pratiques négatives des industries extractives à Kerkennah (Sfax).

²⁶ FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed et BEN HAMZA Hager, « *Participer c'est avoir de l'espoir* » : La participation des victimes au processus de justice transitionnelle en Tunisie, Baromètre, KADEM, Tunis, Octobre 2015, 96 p.

FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed et BEN HAMZA Hager, *La zone victime et les réparations collectives en Tunisie ; Ain Drahem et Sidi Makhlouf*, « Si riches et pourtant si pauvre... », Baromètre, KADEM, Tunis, Mai 2016, 79p.

FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed, CHAHED Wahid et BEN HAMZA Hager, *Histoire et mémoire collective en Tunisie : des notions contrastées. Enseigner l'histoire récente et la figure de Bourguiba aujourd'hui dans deux communautés à Gafsa et Sousse*, Baromètre, KADEM, Tunis, Octobre 2016, 71p.

²⁷ La région victime, cas du gouvernorat de Kasserine, FTDES et ASF, Tunis, juin 2015.

²⁸ PNUD, Rapport du dialogue national sur la justice transitionnelle en Tunisie - Octobre 2013

- Des études ont été publiées sur :
 - La justice transitionnelle en général (ouvrage collectif)²⁹
 - La transition démocratique³⁰
 - La mémoire collective telle qu'elle apparaît en Tunisie sur Facebook³¹.

Certaines recherches n'ont par ailleurs pas été publiées.

- Les programmes de recherche :
 - « Justice Transformatrice » (Université de York)
 - « Justice et politique au Maghreb post révoltes arabes » (IRMC)
 - Le projet sur la justice transitionnelle du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux.

- Les thèses de doctorat :
 - La justice transitionnelle en général
 - La victime dans la justice transitionnelle
 - L'écosystème de la justice transitionnelle
 - Les liens entre justice transitionnelle et justice judiciaire
 - La réforme du système de sécurité
 - L'ancien régime et la révolution

- Les postes de responsabilité institutionnelle :

Certains chercheurs ont également occupé des postes de responsabilité institutionnelle en tant que :

²⁹ FERCHICHI Wahid, BELGACEM Maroua, SAMARI Emna, ALOUI Ahmed et HARZALLAH Nassredine, *La justice transitionnelle en Tunisie. L'absence de stratégie et la prépondérance de l'improvisation*, IADH, Tunis, 2012.

FERCHICHI Wahid, BELGACEM Maroua, SAMARI Emna, ALOUI Ahmed et HARZALLAH Nassredine, *La justice transitionnelle en Tunisie enfin la loi octobre 2011 décembre 2013*, 1^{ère} édition, Etude élaborée dans le cadre d'une collaboration entre KADEM, PNUD et ADLI, Tunisie, Mai 2014, 420 p.

³⁰ Voir notamment *La transition démocratique en Tunisie - état des lieux : les acteurs*, sous la direction de H. Redissi, A. Nouira, A. Zghal, *L'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique*, Diwen Edition, 2012 ; et *La transition démocratique en Tunisie état des lieux : les thématiques*, sous la direction de H. Redissi, A. Nouira, A. Zghal, *L'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique*, Diwen Edition, 2012.

³¹ Voir notamment BEN ALAYA (D), « La réappropriation d'éléments de l'Histoire sur Facebook dans un contexte tunisien post révolutionnaire », in *Educacao e Cultura Contemporanea*, vol. 11, n°24, 2014, pp. 21-33

- Membres de la commission technique de la loi la justice transitionnelle en 2012.
- Chargés de la recherche et des études à l'Instance Vérité et Dignité.
- Ministre de la Justice.

4.1 Les limites et obstacles rencontrés dans la recherche sur la justice transitionnelle

La société civile tunisienne est très impliquée dans le processus de justice transitionnelle, mais plutôt dans l'accompagnement des victimes et les efforts de plaidoyer que dans la recherche proprement dite.

Des limites existent par ailleurs au sein des activités de recherche elles-mêmes. Ainsi, les périodes couvertes sont très limitées, et généralement concentrées sur les débuts du processus, avant la mise en place de l'IVD. Un certain déséquilibre dans l'intérêt des disciplines pour la justice transitionnelle. Ainsi dans le domaine de la psychologie, peu de travaux ont été effectués en dehors de la victimologie (qui relève de la psychologie clinique), alors que des études sur la psychologie des masses, le rapport de l'intime au social, les mécaniques de la mémoire ou encore sur les stress post-traumatiques pourraient être intéressantes et utiles au processus. Un seul article sur la mémoire collective a été publié jusqu'ici dans le domaine de la psychologie sociale³².

Le peu d'intérêt de certaines disciplines pour le processus est peut être dû à des causes qui leur sont structurelles, certaines ne disposant que de peu de chercheurs en Tunisie ou ne bénéficiant pas de réelles structures de recherche, rendant l'activité du chercheur très difficile quel que soit le thème abordé.

5 Les freins et les obstacles à l'activité de recherche

5.1 Une variation selon les disciplines

Les freins et les obstacles à la recherche sur la justice transitionnelle, déjà évoqués, varient en fonction des disciplines. Cela est dû au fait que la matière première, le corpus à partir desquels travaillent les chercheurs, est spécifique à chacune d'entre elles. La variation des obstacles est donc liée à la variation des matériaux mêmes à partir desquels le chercheur travaille.

- *Pour les historiens* se pose le problème de la temporalité. La justice transitionnelle constitue un objet trop contemporain, trop actuel, pour qu'on puisse l'étudier en tant qu'objet d'histoire. On ne dispose pas du recul nécessaire pour qu'il soit traité dans le cadre de la science historique. Pourtant, des études sur les évolutions du traitement de l'histoire contemporaine, y compris dans le cadre de l'enseignement scolaire, seraient pertinentes : c'est ce qu'a tenté de faire le Baromètre dans sa troisième étude.

³² BEN ALAYA (D), La réappropriation d'éléments de l'Histoire sur Facebook dans un contexte Tunisien Post révolutionnaire, in *Educacao e Cultura Contemporanea*, vol. 11, num 24, 2014, pp. 21-33

- *Pour la psychologie sociale*, la justice transitionnelle peut apparaître en tant qu'objet de représentation sociale, mais ce type d'étude demanderait que l'objet se soit constitué à travers un certain laps de temps et au cours d'échanges suffisamment intenses et durables, chose qui semble encore impossible en ce qui concerne l'objet « justice transitionnelle ».
- *Pour d'autres spécialités de la psychologie*, la justice transitionnelle en tant que telle ne constitue pas un concept psychologique. Sa problématisation d'un point de vue psychologique doit donc être réalisée, notamment à partir d'une réflexion sur ses liens avec les facteurs psychiques, individuels comme collectifs. Les problématiques du trauma, des traumatismes et de la victimologie pourraient constituer des thèmes de recherches intéressants dans le cadre de la justice transitionnelle, avec un impact concret évident car ces travaux pourraient notamment influencer la prise en charge psychologique des victimes, notamment des victimes de torture.
- *Pour les juristes*, la plus grande difficulté évoquée par les chercheurs est celle de l'accès à la documentation et à l'information. Cet accès est entravé soit par des interdictions formelle, soit par une mauvaise volonté ou en raison du principe de confidentialité. Ainsi, l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) ne donne pas accès à l'enregistrement des discussions autour de la loi sur la justice transitionnelle ou de la loi complémentaire n°17. La même entrave est observée en ce qui concerne l'enregistrement des jugements rendus par les tribunaux en matière de justice transitionnelle, notamment les tribunaux militaires. Pour contourner cette difficulté, le chercheur est donc parfois obligé d'avoir recours à des voies officieuses.

5.2 Justice transitionnelle et recherche académique : les raisons d'une relations trouble

Le manque de transparence concernant les travaux de l'Instance Vérité et Dignité en matière d'accès à la documentation et d'information sur ses prises de décision, est souvent cité comme un obstacle important par les chercheurs, et serait l'une des causes du manque de travaux sur la question. Le ministère de l'Intérieur refuse explicitement de procurer le moindre document d'archives concernant les violations graves des droits de l'Homme commises par le passé, souvent au nom de la sécurité intérieure, et l'accès aux archives d'autres institutions étatiques reste tout aussi difficile. Par ailleurs la recherche sur la justice transitionnelle et les sources d'informations à son propos sont encore centralisées à Tunis. La présence de cadres de l'ancien régime dans les institutions actuelles, en partie due à l'absence de toute réforme institutionnelle, constitue un autre frein à l'accès à l'information.

Dans de telles conditions, certains chercheurs dénoncent en être réduit à une forme de « bricolage » sur le processus qu'à un recueil méthodique de données. De manière générale, la recherche scientifique, notamment dans le domaine du droit, semble être confrontée à un environnement hostile, qui rend difficile la compréhension des rouages officieux du processus de justice transitionnelle au regard de la loi elle-même, et de sa mise en œuvre. Un certain flou lié à des enjeux de pouvoir et à des mécanismes « occultes » et politiques semble entraver encore la démarche du chercheur et sa compréhension des phénomènes observés.

Par ailleurs, on observe un certain discrédit autour de la notion de justice transitionnelle parmi la communauté des chercheurs. Fortement politisée, considérée comme partielle et bien souvent « pro-islamiste », beaucoup considèrent en effet le processus comme vicié dès le départ, depuis le « péché originel » de la création d'un Ministère de la justice transitionnelle en 2012. Pour certains, les agissements récents de l'Instance Vérité et Dignité, notamment la démission et le renvoi de plusieurs de ses membres, ainsi que les vices de procédures observés, justifient plus encore cette méfiance. De nombreux chercheurs sont donc découragés, et n'ont pas envie de s'interroger sur un mécanisme qui leur semble déjà dérisoire ou vain.

D'autres imperfections et débordements observés dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle en Tunisie rebutent les chercheurs, en particulier ce qui est perçu comme une forme de partialité liée à la marginalisation continue des régions, ou encore le « favoritisme » accordé aux victimes islamistes que beaucoup dénoncent. L'interférence du politique dans la justice transitionnelle et la permanence des enjeux de pouvoir sont d'autres facteurs explicatifs. La justice transitionnelle apparaît en tout cas comme menacée de toutes parts, et donc comme n'étant pas un objet de recherche fiable ni constant. De plus, le contact avec les responsables, ou avec les personnes-ressources au sein de ces administrations, n'est pas aisé et exige bien souvent l'établissement de relations informelles.

Par ailleurs, une idée préconçue domine largement le champ des interprétations en Tunisie : on considère que la justice transitionnelle est un domaine réservé aux juristes, qui se sont en effet très tôt emparés de « l'objet » justice transitionnelle au risque de le faire apparaître, à tort, comme étant exclusivement légaliste et donc technique, aux dépens de ses dimensions philosophiques, sociales, historiques, ou anthropologiques. Une meilleure vulgarisation du concept et du processus de sa mise en œuvre, un véritable travail de pédagogie, pourrait permettre à la justice transitionnelle d'être appréhendée avec davantage d'intérêt par les autres disciplines. La prédominance de la vision juridique dans le traitement de la justice transitionnelle a en effet des conséquences néfastes pour les personnes-ressources rencontrées : on confond ainsi, trop souvent, investigation scientifique et investigation judiciaire.

Un tel élargissement en dehors du cadre strictement juridique est donc nécessaire, notamment pour comprendre les décalages éventuels entre la norme juridique et sa mise en œuvre. Ainsi, trop judiciaire, la justice transitionnelle ne paraît pas comme un objet d'intérêt pour l'ensemble de la société, mais plutôt comme cantonnée à une certaine élite maniant un langage complexe et déconnectée de la réalité. Elle est traitée dans l'espace public en tant qu'objet politique ou juridique, mais jamais en tant qu'objet scientifique ou humain, d'où sa faible « visibilité » en tant qu'objet de recherche. Quant à son traitement politique, il reste cantonné à un point de vue conflictuel. La justice transitionnelle constitue ainsi au regard de la majorité, un objet de discorde, quasi « tabou » car souvent perçu au prisme d'une opposition entre « islamistes » et « laïcs »³³.

³³ Voir l'article de *Jeune Afrique*, "Terroristes mais retraités", *art. cit.* Pour une analyse de ces tensions politiques et de l'instrumentalisation de la justice transitionnelle, voir ANDRIEU, K. "Confronting the Dictatorial Past in Tunisia", *art. cit.*

Pour certains chercheurs, notamment les politologues et les sociologues, la justice transitionnelle en tant que telle ne constitue pas un objet de recherche, car elle est avant tout un dispositif et un concept. Ce sont donc plutôt des problématiques connexes qui les intéresseront : par exemple ses effets politiques ou sociaux. Ils s'interrogeront donc plutôt sur le parcours ou la carrière de ses réseaux d'acteurs, et l'intérêt qui les portent dans leur démarche³⁴.

D'autres obstacles sont cités, qui concernent davantage des difficultés structurelles ou institutionnelles, notamment l'inexistence de demandeurs institutionnels nationaux. On ne trouve pas non plus de grand centre de recherche autour de la justice transitionnelle au niveau national. L'incapacité à mettre en place un Observatoire Tunisien de la Justice Transitionnelle, qui portait une dimension de recherche académique (encadrement de thèse, centre de documentation, évaluation du processus, organisation de colloques et publications de travaux périodiques) est tristement révélateur de ces limites³⁵.

Enfin, parmi les autres obstacles mentionnés, citons l'absence d'une littérature suffisante accessible sur la question, et l'absence de communication et d'influence réelle entre chercheurs et acteurs de la justice transitionnelle. Ces derniers semblent encore réticents à collaborer dans le domaine de l'investigation scientifique. La difficulté qu'a eue l'équipe du Baromètre à interroger les acteurs du processus sur le rôle et l'impact potentiel de la recherche sur leurs projets souligne bien ce problème.

5.3 Les problématiques de recherche envisagées

Les problématiques de recherche, souhaitées ou envisagées, sur la justice transitionnelle diffèrent selon les disciplines et les acteurs. Elles se déclinent selon les niveaux d'analyse suivants :

- Les processus (juristes, historiens, sociologues, politologues) ;
- Les pratiques (politologues) ;
- Les effets (politologues) ;
- Les mécanismes et les dispositifs (juristes) ;
- La dimension symbolique (psychologues, historiens).

³⁴ Un exemple de ces travaux de sociologie politique d'inspiration bourdieusienne autour de « l'objet » justice transitionnelle est la recherche menée en France par Sandrine Lefranc. Voir notamment « L'ordinaire d'une justice d'exception », in Kora ANDRIEU et Geoffroy LAUVAU (dir.), *Pacifier, Réconcilier, Démocratiser. Quelle justice pour les peuples en transition?* Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2014; et « La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle », *Droit et société*, 73, 2009, p. 561-589.

³⁵ Sur proposition de la Coordination Nationale indépendante de la justice transitionnelle (CNIJT), le PNUD, le HCDH, l'ICTJ ont engagé à partir de janvier 2015 une série de consultations entre les différentes composantes de la société civile travaillant sur la question de la justice transitionnelle pour mettre en place un Observatoire nationale du processus. Cependant, les grandes divergences entre les différentes composantes de la société civile ont entraîné l'échec de ce projet.

D'autres problématiques évoquées sont indirectement liées à la justice transitionnelle : c'est le cas des interrogations sur la transition démocratique en général (Constitution, réformes...) que mènent de nombreux politologues, tant à l'étranger qu'en Tunisie. D'autres chercheurs souhaitent analyser plutôt les usages politiques et sociaux de la justice transitionnelle : comment ce concept est-il devenu si central dans la pratique et les discours des acteurs de la transition tunisienne ? Quels étaient les intérêts sous-jacents à cette mobilisation ? Plusieurs thématiques de recherche ont été dégagés : la question de l'épuration et de l'immunisation de la révolution ; le projet présidentiel de réconciliation économique ; la publication du « livre noir » par Moncef Marzouki et ses effets sur la justice transitionnelle ; ou encore les acteurs ayant participé à la controverse autour des jugements rendus dans le cadre des procès des directeurs des services de sécurité ou des tribunaux militaires.

Parmi les autres problématiques plus générales de recherche évoquées, on retrouve :

- La responsabilité de l'Etat dans la justice transitionnelle (juristes).
- L'analyse chronologique de la justice transitionnelle en Tunisie (historiens).
- La relation entre culture démocratique et justice transitionnelle dans l'espace religieux (historiens).
- Les stratégies de survie des défenseurs des droits de l'Homme et des victimes, les transformations dans leur parcours, leur identité, leur stratégie de mobilisation, liées au processus de transition, dans le cadre de la justice « transformatrice » (psychologues).
- La mémoire collective et sa confrontation aux faits historiques qui la contredisent (déli) (psychologues).
- La mémoire collective des victimes des exactions de l'ancien régime et leur discours de justification (sociologues).
- La mémoire collective telle qu'elle ressort des plaintes déposées à l'Instance Vérité et Dignité (sociologues).
- La gestion des conflits dans le cadre de la mise en place de la justice transitionnelle (psychologues).
- Les déterminants de l'écart entre l'idéal représenté par la loi, et le pragmatisme de sa mise en œuvre, notamment via l'étude de facteurs psychologiques et psychosociaux (psychologues), et plus généralement la manière dont les individus s'approprient la justice transitionnelle dans leurs pratiques et dans leurs représentations sociales (sociologues).
- Les élaborations collectives et symboliques de la notion de justice transitionnelle (sociologues)
- La notion même de justice en tant qu'objet de représentations sociale (psychologues), et les postulats de base sur lesquels se fondent les notions de justice, de justice sociale et de justice transitionnelle dans la pensée commune.

- La place des cadres de l'ancien régime dans les institutions actuelles et leur rôle dans les difficultés rencontrées par justice transitionnelle (juristes, politologues, sociologues).
- Les logiques sociales et politiques qui ont déterminé la trajectoire de la justice transitionnelle et son écart par rapport à une trajectoire idéale (juristes et politologues).
- Les acteurs ayant soutenu, dans l'ombre, les revendications de justice transitionnelle, le parcours et les intérêts de ces « entrepreneurs de normes » qui ont « importé » la justice transitionnelle dans le paysage politique post-révolutionnaire (politologues et sociologues).
- Les rapports de force et leur rôle dans le détournement de la trajectoire de la justice transitionnelle (juristes, politologues).
- L'identification des victimes des exactions de l'ancien régime (psychologues)
- Les écarts entre le dernier projet de loi et la loi votée (juristes)
- La constitutionnalité de la loi de justice transitionnelle (juristes)
- Les violations systématiques faites aux régions et les déséquilibres inter-régionaux (sociologues, économistes)
- Les disqualifications générationnelles et la distribution inéquitable des richesses (sociologues)
- Les discriminations historiques exercées dans le système de promotion et de récompense du mérite, au niveau éducatif et administratif (sociologues)
- Les logiques mentales sous-jacentes à la notion de justice transitionnelle chez les décideurs et les dirigeants eux-mêmes (psychologues)
- La mémoire collective d'un point de vue sociologique à partir des lieux, des espaces, des moments de sa production (politologues, sociologues, historiens)
- Les tentatives de relecture du passé à travers les plaintes déposées par les anciens cadres du régime (politologues, sociologues), et la « sociologie du déni » qui en ressort.
- La mémoire des « vaincus » ou des perdants de la révolution (sociologues)
- La relation entre l'environnement et la justice transitionnelle (juristes).
- L'histoire de la victimisation en Tunisie (historiens)
- La relation entre la situation actuelle de transition et les transitions passées (colonisation, indépendance, Bourguibisme...) (historiens).
- La relecture de l'histoire de Bourguiba depuis la révolution (historiens).
- La mémoire de la révolution, sa représentation et ses commémorations dans l'espace public (historiens, politologues, sociologues).
- Les figures de la mobilisation sociale chez les jeunes (sociologues).

Hormis la nécessité de développer ces différentes problématiques, les chercheurs suggèrent d'établir une chronologie de la justice transitionnelle en Tunisie, à laquelle devrait être associée une bibliographie synchrone. Recueillir et enregistrer les témoignages des victimes des exactions de l'ancien régime constitue également une priorité, tant pour le travail de l'IVD que comme source de documentation pour les chercheurs à l'avenir. La transmission de ces dossiers aux archives, et la mise en œuvre d'une politique libre d'accès à ces dernières sera donc centrale. Plusieurs, en particulier les juristes, recommandent par ailleurs de recueillir les enregistrements des travaux de la commission d'élaboration de la loi sur la justice transitionnelle, en tant que matériau brut à analyser pour mieux comprendre les différentes interprétations, les tensions et les logiques politiques à l'œuvre.

Prendre connaissance et tenir compte des recherches sur la justice transitionnelle dans d'autres pays pourrait servir d'éclairage aux recherches menées dans le contexte tunisien. D'éventuels invariants universels propres aux processus de justice transitionnelle pourraient alors être mis en lumière et permettre une meilleure compréhension des phénomènes étudiés. Des réseaux d'échanges entre chercheurs, entre institutions, voire des bases de données et des bibliographies communes, gagneraient à être mises en place, entre autres, à cette fin.

5.4 Les dimensions implicites et transversales dans le discours des chercheurs

Par-delà le contenu manifeste des travaux exprimés par les participants, d'autres aspects se dégagent à partir de l'expression, souvent transversale, de la perception globale de la justice transitionnelle parmi la communauté des chercheurs. Sur le plan affectif, une certaine frustration et une déception sont ainsi perceptibles parmi ces derniers, en particulier les chercheurs tunisiens. Cette déception se traduit notamment par des griefs adressés à l'encontre des institutions chargées de la justice transitionnelle, en particulier de l'Instance Vérité et Dignité.

La justice transitionnelle ne semble pas être un objet de recherche neutre pour les chercheurs, en particulier pour les Tunisiens qui sont peut-être ici renvoyés à leur propre contradictions (leur responsabilité intellectuelle par le passé, leurs engagements historiques, leur positionnement politique, etc.) mais les appréciations diffèrent selon les disciplines. Ainsi, les juristes semblent le plus impliqués émotionnellement sur la question, sans doute parce qu'ils y sont plus directement confrontés. Du point de vue idéologique, tous semblent touchés par le processus qui concerne la transition démocratique elle-même, alors que la Tunisie demeure l'unique phare du « Printemps arabe ».

C'est précisément ces attentes très grandes qui rendent plus forte la déception face à la politisation et à l'instrumentalisation de la justice transitionnelle que beaucoup dénoncent. Le rôle joué par les majorités politiques, et le fait que le processus aient été placé au cœur des enjeux de pouvoir entre Nahda et Nidaa Tounes, sont deux idées clés qui structurent le discours critique de manière récurrente. L'influence du mouvement Nahdha en faveur de la justice transitionnelle à ses débuts, puis son abandon récent et l'accès d'anciens cadres du régime de Ben Ali à des postes de responsabilité institutionnelle après les élections de 2014, constituent les principaux motifs d'explication des dysfonctionnements observés. Ils rendent l'objet « justice transitionnelle » très déroutant et frustrant pour nombre de chercheurs, mais justifie d'autant plus la pertinence et la nécessité de leurs travaux.

Les chercheurs étrangers, eux, semblent garder davantage de distance par rapport à l'objet de leur étude.

Troisième Partie : Lecture bibliographique des recherches élaborées en Tunisie de 2011 à 2016

Elaborer une étude sur la recherche scientifique en matière de justice transitionnelle en Tunisie sur la période 2011-2016 implique de faire le recensement de toutes les publications et recherches élaborées dans la sphère académique, mais encore non publiées.

6 Précisions préliminaires

Notre bibliographie concerne essentiellement les travaux effectués au niveau national, même si certains travaux étrangers sont ajoutés. Un travail distinct pour recenser toute la recherche, y compris internationale, sur la justice transitionnelle en Tunisie reste nécessaire pour l'avenir, mais n'entrait pas dans le cadre ni dans les capacités de cette étude.

Par ailleurs, cet effort demande d'abord de préciser et de définir un ensemble de concepts qui le conditionnent.

- *La recherche scientifique* désigne toute recherche menée dans un cadre académique ou scientifique (universités, centres de recherches publics ou privés), conduite par ou sous la direction de chercheurs au sein de différentes thématiques ayant trait à la justice transitionnelle, et suivant une méthodologie de recherche propre à chaque discipline : histoire, sociologie, anthropologie, psychologie, droit, philosophie, sciences politiques, sciences de la communication... Ainsi, nous nous sommes intéressés à tous les supports de la recherche : les ouvrages publiés (par des centres publics, par des associations ou fondations, des maisons d'éditions...), les articles de recherches (publiés dans des revues scientifiques, par exemple la *Revue Tunisienne de Sociologie*, IBLA³⁶, la *Revue Tunisienne de Droit*, la revue *Etudes Juridiques*, La *Revue d'Histoire Maghrébine*, La revue *Jurisprudence et Législation*, les *Cahiers de l'ATEP*, la *Revue Tunisienne des Communications*...), et nous avons écarté les articles de presse, qu'ils soient publiés sur un support papier ou électronique, ainsi que les articles publiés dans des journaux spécialisés mais non scientifiques (*Infos-juridiques*, *Legal Agenda*, *Justice-info*...).

Toutefois, nous considérons ces articles comme des sources importantes pour la recherche scientifique. De même, nous avons considéré comme faisant partie de la recherche scientifique les travaux non publiés mais qui ont été soutenus et déposés dans les bibliothèques des universités ou des centres de recherches. Il s'agit principalement des thèses de doctorat et des mémoires de recherche élaborés dans le cadre des différents masters de recherche, depuis la révolution. Nous avons écarté de notre champ de travail les mémoires de fin de cycles de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et les mémoires de fin de cycle des élèves magistrats de l'Ecole Supérieure de la Magistrature, tout en considérant ces travaux comme des bases de données très importantes pour la recherche scientifique en matière de justice transitionnelle. En effet, ces mémoires contiennent souvent des jugements inédits, en

³⁶ IBLA : revue de l'institut des belles-lettres arabes.

particulier en l'absence de publication des décisions de la justice, et en raison de l'inaccessibilité de nombreux documents administratifs.

- *La justice transitionnelle* est entendue ici au sens général, comme thématique globale et compréhensive, ou particulière, focalisé sur un ou plusieurs de ses aspects (réparations, poursuites, recherche de la vérité, garanties de non-répétition, réforme des institutions, réconciliation, démocratisation...) sans forcément manier le langage de la « discipline ». Ainsi, nous avons recensé au total 123 ouvrages, 43 articles, 6 thèses, et 58 mémoires de recherche, ainsi qu'un grand nombre de rapports et de documents élaborés par des structures publiques, des ONGs (nationales ou internationales) et des associations et qui enrichissent la recherche ou qui pourraient constituer un objet de recherche à l'avenir (109 au total). Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive et demeure un travail en cours.

Les recherches et études recensées ont été menées dans les deux langues principales de la recherche en Tunisie : l'arabe et le français. Certaines ont été effectuées en anglais, mais cette tendance reste marginale, pour diverses raisons. Nous avons remarqué par ailleurs que, en Tunisie, les études juridiques et politiques sont principalement réalisées en français, tandis que les études sociologiques et historiques le sont majoritairement en arabe³⁷.

A partir de ce cadre conceptuel, le travail de recensement nous a permis de dégager certaines caractéristiques de la recherche relative à la justice transitionnelle en Tunisie.

6.1 Un intérêt direct ou connexe pour la justice transitionnelle

La revue des recherches élaborées dans un cadre de la justice transitionnelle révèle une première tendance relative à l'approche même de ces thématiques. Nous distinguons ainsi entre deux types de recherches : les recherches menées dans un cadre clair et conscient du processus, déterminé comme tel, et celles qui traitent d'une des thématiques (ou « piliers ») de la justice transitionnelle de manière contingente, sans forcément l'intégrer directement au corpus de la « discipline ».

Pour distinguer ces deux catégories, il importe de consulter les recherches elles-mêmes, et de ne pas se limiter à l'intitulé. En effet, rares les recherches qui traitent de toute la thématique de la justice transitionnelle³⁸ dans son ensemble. La rareté des recherches internationales sur le sujet s'explique par la nécessité de former une équipe de recherche et de disposer de moyens de travail plus importants que pour des recherches ponctuelles, sur des thématiques limitées. Ainsi, un grand nombre de recherches en la matière porte sur des sujets plus restreints et plus ciblés. D'autres au contraire se situent clairement dans le cadre de la justice transitionnelle³⁹, mais ne sont pas élaborées dans ce cadre conceptuel ni dans un esprit prenant en considération

³⁷ Consulter la bibliographie générale en annexes.

³⁸ Nous faisons notamment référence aux ouvrages et mémoires de recherche suivants : Ferchichi, W., avec la participation de Aloui, A., Belgacem, M., Sammari, E., et Harzallah, N., *Transitional Justice in Tunisia : The Absence of a Clear Strategy and Predominance of Improvisation*, Tunis, IADH, 2012, 482 p.; Ferchichi, W., avec la participation de Aloui, A., Belgacem, M., Sammari, E., et Harzallah, N., *Transitional Justice in Tunisia : Finally the Law!*, Tunis, Kadem, ADLI et PNUD, 2014, 419 p. ; Trabelsi, J. *La justice transitionnelle*, Mémoire pour l'obtention du master des sciences juridiques fondamentales, Faculté des sciences juridiques de Tunis, 2012.

³⁹ Voir la liste bibliographique en annexes.

les principes, objectifs, normes et spécificités des acteurs de la justice transitionnelle. Ainsi, nombreuses sont les recherches juridiques⁴⁰ et historiques⁴¹ qui sont élaborées dans le respect de ces disciplines respectives, sans que ne soit fait allusion à la justice transitionnelle ou à ses objectifs et à ses implications générales. Cela s'explique par le fait que comme nous l'avons vu ces chercheurs, formés à leur propre école, considèrent souvent avec méfiance un domaine d'étude si jeune, et aux fondements conceptuels encore incertains.

6.2 Thématiques préférées et marginalisées

Au niveau quantitatif la majorité des travaux sur la justice transitionnelle relève du droit ou de l'histoire. En effet, nous avons recensé environ 163 références portant sur les différentes thématiques juridiques (40 ouvrages, 43 articles, 5 thèses, 75 mémoires de recherche). Quant aux recherches historiques, nous comptons 97 références (94 ouvrages, 1 thèses, 2 mémoires de recherche). Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et reste « tuniso-centrée », pour des raisons liés à la nature même du Baromètre.

Plusieurs observations se dégagent en tout cas de cette première cartographie des travaux :

*Une prédominance du droit*⁴² : en matière juridique, les établissements de l'enseignement supérieur (notamment la Faculté de droit et des sciences juridiques de Tunis et de Sousse ainsi que, dans une certaine mesure, la Faculté de droit de Sfax), demeurent les plus « fertiles » en matière de recherches, notamment dans le cadre des mémoires de master. Cette prédominance du droit reflète une tendance propre à la transition tunisienne, qui depuis 2011 a été largement dominée par le champ juridique. En un sens en effet, la transition politique post-2011 était d'abord une transition juridique : l'élaboration de la Constitution, la promulgation de nombreuses lois relatives à la justice transitionnelle (le décret-loi portant amnistie générale, les décrets relatifs à la réparation des victimes, le décret-loi sur la confiscation des biens mal acquis, les procès devant les différents tribunaux civils et militaires, la loi organique sur la justice transitionnelle et la mise en place de l'IVD...)⁴³, sont certes aussi des décisions politiques, mais elles ont été exclusivement analysés comme un sujet juridique, favorisant une production scientifique très riche sur le sujet. Toutefois, aucune thèse de doctorat n'a été encore soutenue sur la question, malgré le nombre important de sujets de thèses sur la justice transitionnelle déjà enregistrés dans les différentes facultés de droits, mais non terminés⁴⁴. Cela s'explique en partie par le fait que les recherches de

⁴⁰ Ces travaux sont menés dans le cadre des différents masters de droit ou de sciences juridiques à Tunis, Sousse et Sfax.

⁴¹ Pour les recherches effectuées par la Fondation Temimi et l'Institut Supérieur de l'Histoire de la Tunisie Contemporaine, voir la liste bibliographique en annexe.

⁴² Voire, d'un point de vue plus globale, sur cela : Christine Bell, « Transitional justice, Interdisciplinarity and the State of the "Field" or "Non-Field" », *International Journal of Transitional Justice*, 3(1), 2009, p. 5-27.

⁴³ De nombreux mémoires de master ont été élaborés et soutenus dès 2011. Voir la liste bibliographique annexée à ce rapport.

⁴⁴ Un certain nombre de sujets de thèses sont inscrits dans les différentes facultés de droit et des sciences juridiques, Voir la liste bibliographique annexée à ce rapport.

doctorat nécessitent souvent plus de 3 ans pour leur réalisation, et que le processus change en permanence, nécessitant des ajustements délicats.

- *L'actualité des études historiques* : Une bonne présence de l'histoire tempère un peu la domination des sciences juridiques. En effet, les recherches historiques sont nombreuses sur la période concernée par la justice transitionnelle (1955-2013), et sur différentes thématiques de l'histoire récente de la Tunisie (voir à ce sujet la troisième étude du Baromètre). Ainsi des personnages comme Habib Bourguiba, Salah Ben Youssef, Farhat Hached, Abdellaziz Thaalbi, ou Belgacem Guenoui font l'objet de nombreux travaux, de même que des évènements marquants de cette période comme la lutte contre la présence française en Tunisie, la guerre de Bizerte, les luttes syndicales, ou les évènements de 1984. Ces travaux, de plus en plus nombreux depuis 2011, car bénéficiant d'une liberté de parole nouvelle, sont principalement élaborés au sein de l'Institut Supérieur d'Histoire de la Tunisie Contemporaine, qui constitue en principe le cadre institutionnel des études relative aux aspects historiques et mémoriels de la Tunisie⁴⁵. Toutefois, et contrairement aux études juridiques, les recherches historiques couvrant la période concernée par la justice transitionnelle ne sont pas le monopole des établissements publics⁴⁶. fournit ainsi depuis 2011 des recherches très riches et variées sur l'histoire de la Tunisie contemporaine, spécialisées sur le recueil de témoignages. La Fondation Temimi organise périodiquement des séances de témoignages des différents acteurs clés de la scène politique tunisienne, y compris des figures de l'ancien régime, qu'elle publie dans un effort de conservation de la mémoire collective, essentiellement en langue arabe⁴⁷.
- *La marginalisation de nombreuses thématiques transversales ou connexes* : Aux marges de cette prédominance des sciences juridiques et historiques, les autres disciplines accordent encore assez peu d'intérêt aux thématiques de la justice transitionnelle. Très peu d'études ont été consacrées au sujet par les sciences sociales, notamment, mais aussi par la psychologie ou l'anthropologie, alors même que la compréhension des besoins et des attentes des victimes, l'analyse du discours des anciens responsables ou la perception générale du processus, aurait pu bénéficier des méthodes propres à ces disciplines. Notons par ailleurs l'absence quasi totale d'études en économie sur le processus, qui est pourtant au cœur de ces enjeux.

7 Les « producteurs » de la recherche :

La recherche en matière de justice transitionnelle en Tunisie est encore largement produite dans un cadre universitaire, mais le secteur public est de plus en plus renforcé par l'action

⁴⁵ Un certain nombre de publications et de recherches ont été élaborées, soutenues, publiées dans le cadre de l'ISHTC, Voir la liste bibliographique annexée à ce rapport.

⁴⁶ La Fondation Temimi pour la recherche scientifique et la formation a été créée en 1973 par le Professeur Abdeljelil Temimi, qui publie périodiquement et depuis 1973 la *Revue d'Histoire Maghrébine - Epoques moderne et contemporaine*.

⁴⁷ Un certain nombre de publications et de recherches ont été élaborées et publiées par la Fondation Temimi, Voir la liste bibliographique annexée à ce rapport

intervenants associatifs extérieurs (comme le centre KADEM) eux-mêmes soutenus, en matière de recherche et de renforcement des capacités, par des partenaires étrangers ou internationaux.

- *Le rôle central de l'université* dans la recherche sur la justice transitionnelle n'est pas sans poser certaines difficultés, notamment liées à la forte centralisation de la recherche que cela entraîne. En effet, la revue bibliographique présentée ici révèle que la majeure partie des recherches est produite dans le cadre des masters de la Faculté des sciences juridiques de Tunis, de la faculté de Droit de Tunis, et de l'Université de la Manouba, aux dépens des autres universités, notamment celle de Sousse. Cette centralisation traduit en réalité la centralisation du processus en général : les événements, les conférences, les ateliers, les activités liées à la justice transitionnelle restent cantonnés à la capitale, en dépit des appels de nombreux experts à la décentralisation⁴⁸. Par ailleurs, un grand nombre de mémoires de master n'ont pas été suivis par des publications. Les mémoires de recherche demeurent donc des documents académiques déposés dans les bibliothèques des facultés et consultés par d'autres étudiants, mais n'étant pas publiés ils ne sont pas ainsi accessibles au grand public. Leur forme et leur méthode aussi en font des documents « réservés aux experts », dont l'impact sur le processus reste à vérifier. Malgré le nombre de colloques, tables rondes et séminaires organisés par les différentes universités, les actes de ces événements n'ont été que rarement publiés, tant à cause d'une difficulté à obtenir à temps les contributions des experts, que par le manque de moyens financiers.
- *Les associations et les ONG jouent un rôle d'appui important* à ces différents travaux, et investissent de plus en plus les habits du chercheur. Sur le plan thématique, seul l'Institut arabe des droits de l'Homme⁴⁹ et Al Kawakibi Democratic Transition Center (août 2014)⁵⁰, ont publié chacun un ouvrage qui porte sur la justice transitionnelle en Tunisie dans sa globalité. Toutefois, et en dehors de ces deux publications, les autres travaux restent sectoriels et spécialisés. Sur le plan quantitatif, la Fondation Temini, spécialisée dans l'histoire et le recueil de témoignages reste la plus productive avec 29 publications. Vient ensuite Al Kawakibi Democratic Transition Center avec les quatre études publiées dans le cadre du projet Baromètre. D'autres associations ont publié des textes importants, notamment la Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle⁵¹ qui a apporté un éclairage historique important sur toute la période de violations couvertes par l'IVD, ou encore le Labo-démocratique par son travail autour des archives et de la réforme de la sécurité⁵².

⁴⁸ Voir le second rapport du Baromètre, « La zone victime et les réparations collectives en Tunisie : Si riches et pourtant si pauvres », *op. cit.*, qui analyse ces disparités régionales, y compris dans l'accès au savoir sur la justice transitionnelle.

⁴⁹ Voir FERCHICHI, W., *et al.*, *Transitional Justice in Tunisia: The Absence of a Clear Strategy and Predominance of Improvisation*, *op. cit.*

⁵⁰ Voir FERCHICHI, W., *et al.* *Transitional Justice in Tunisia, Finally the Law!*, *op. cit.*

⁵¹ CNIJT, *Les violations des droits de l'Homme en Tunisie, 1956-2013*, ouvrage collectif, Tunis, 2014, 335 p. (en arabe),

⁵² HACHED F. et FERCHICHI W. dir., *Les archives de la dictature: entre justice transitionnelle et sécurité*, Editions Labo-démocratique, Dar Mohamed Ali et IRMC, Tunis, 2014. (en arabe et en français).

Quatrième partie – De l'utilité de la recherche sur la justice transitionnelle en Tunisie

8 La recherche en Tunisie

A partir du cadre conceptuel élaboré dans la première partie, nous discuterons ici de l'utilité des travaux sur la justice transitionnelle en Tunisie, à partir des nombreuses ressources répertoriées. En effet la recherche universitaire permet souvent de mieux comprendre un processus, de l'éclairer, mais elle n'a pas nécessairement un impact concret et n'influence pas toujours les décideurs politiques. Au contraire, les rapports produits par les associations visent à mettre plus directement en avant une certaine perspective sur le processus et des recommandations concrètes, soit en fonction de normes internationales, soit en fonction des besoins exprimés par des communautés bénéficiaires (notamment, et au premier chef, les victimes).

8.1 La recherche universitaire

La première difficulté rencontrée ici est celle de l'accès. En effet, la majorité de ces travaux sont rédigés en anglais, et ne peuvent être accessibles qu'à travers des bibliothèques de journaux en ligne : des plateformes payantes dont très peu, en Tunisie, peuvent bénéficier. En particulier, il est très peu probable que les acteurs du processus, en dehors des cursus universitaires, puissent y avoir accès.

Une rapide analyse des publications universitaires montre par ailleurs que plusieurs travaux analysent le processus sans s'appuyer sur de réelles enquêtes de terrain : ils offrent seulement des analyses légales ou politiques sur la base de ressources de seconde main. Ces études, généralement rédigées par des étrangers, calquent sur le processus en cours des catégorisations propres au discours de la justice transitionnelle, et visent souvent à faire, au prisme du « cas tunisien », des généralisations sur la justice transitionnelle elle-même. Un article récemment publié par Lamont et Pannwitz⁵³ témoigne de cette tendance : les auteurs y interrogent le lien entre la pratique globale de la justice transitionnelle et le processus tunisien, illustrant bien le fossé qui existe entre la recherche universitaire, même de bonne qualité, et les besoins des acteurs sur le terrain. Bien que certaines leçons puissent certes être tirées de l'article et adaptées au processus tunisien, il ne semble pas que ce soit là le but des auteurs. L'article procède à une forme d'évaluation, mais de manière encore trop abstraite, impropre à permettre la formulation de recommandations précises et mobilisables immédiatement.

Du point de vue des critères d'utilité de la recherche référencés dans la première partie, l'article de Lamont et Pannwitz est *crédible* : il est produit par des chercheurs réputés, à partir de méthodes analytiques traditionnelles et prouvées. Mais sa *pertinence* et son *applicabilité* sont, quant à elles, plus douteuses. L'analyse des contraintes politiques qui pèsent sur les acteurs politiques est certes intéressante, mais elle n'a en effet que peu de valeur pratique pour les décideurs politiques, surtout étant donné qu'il est peu probable que ces derniers aient accès à ce texte en question. Cet exemple montre donc que la recherche académique, bien souvent,

⁵³ Lamont, C.K et Pannwitz, H., "Transitional Justice as Elite Justice? Compromise Justice and Transition in Tunisia", *Global Policy* 7(2), 2016.

contribue à augmenter notre savoir mais n'offre pas de pistes claires pour impulser un réel changement social.

Les analyses juridiques constituent l'autre grande catégorie de travaux publiés, et visent bien souvent à étudier le cadre tunisien à la lumière des normes et standards internationaux. Ces recherches sont aussi difficiles à traduire en actions et à mobiliser dans la pratique, dans la mesure où cela impliquerait soit de changer la loi, soit de produire de nouvelles interprétations de la loi capables d'influencer le processus.

Les travaux qui utilisent des données empiriques constituent une autre grande catégorie de recherche. Ces données, qualitatives ou quantitatives, ont davantage de pertinence pratique, puisqu'elles sont tirées d'une observation de la Tunisie contemporaine et expriment donc bien la réalité de la situation présente. Mais ce type de travail reste trop limité : peu d'étude portent encore sur la Tunisie, en dépit d'une tendance globale vers davantage d'analyses empiriques. La recherche conduite par Grey et Coonan en 2013⁵⁴ est révélatrice de cette démarche empirique : à partir d'entretiens avec d'anciennes prisonnières politiques, les auteurs montrent que le point de vue des femmes conservatrices et religieuses n'a pas suffisamment été pris en compte dans le processus de justice transitionnelle, et que l'agenda laïc porté par de nombreuses femmes actives dans le domaine des droits de l'homme, comme les « Femmes Démocrates », ne correspond pas à leurs attentes et à leurs perceptions. Cette étude offre de nombreuses pistes pratiques pour mieux prendre en compte les besoins des victimes conservatrices et pour encourager leur participation. Les données présentées sont donc à la fois crédibles, pertinentes et pratiques. Malheureusement, il existe encore trop peu de recherches de ce type.

La dernière forme d'études sur la justice transitionnelle que l'on peut répertorier se fonde sur des entretiens avec les élites. Elle est donc proche des analyses politiques et sociales, mais à partir de sources de première main. Elle permet tant de comprendre la manière dont les élites perçoivent le processus de justice transitionnelle, que le contexte politique qui l'entoure⁵⁵.

8.2 Les recherches menées par les associations et les organisations de terrain

Les recherches conduites par les organisations qui travaillent sur le terrain en Tunisie diffèrent des recherches académiques, et visent à influencer plus directement le processus en cours, souvent à partir de données empiriques. Elles peuvent aussi avoir pour objectif le renforcement des capacités des groupes impliqués dans la recherche, et ainsi donner plus de visibilité à certaines communautés, en particulier les victimes. Les ONGs (nationales et internationales) et les organisations internationales comme les agences de l'ONU, mènent ce type de recherches.

Un exemple de ce type de travail empirique est le rapport publié par l'association de victime « Karama », mesurant l'impact des programmes de réparations sur leurs bénéficiaires, à partir

⁵⁴ Grey, D.H. et Coonan, T., "Notes from the Field: Silence Kills! Women and the Transitional Justice Process in Post-Revolutionary Tunisia", *art. cit.*

⁵⁵ Voir notamment Jérôme Heurtaux, "La nostalgie de Ben Ali: un analyseur des frustrations post-révolutionnaires en Tunisie", *Les Carnets de l'IRMC*, Tunis, sur: <http://irmc.hypotheses.org/tag/jerome-heurtaux>. En octobre 2016, l'IRMC et la Fondation Konrad Adenauer ont organisé un colloque sur "La transformation des régimes et les recompositions des élites dans le monde arabe après 2010-2011".

d'analyses qualitatives⁵⁶. L'étude a été effectuée de façon participative, avec l'aide des victimes elles-mêmes, devenues ainsi acteurs de la recherche et des enquêtes à leur sujet. Cette approche a permis de proposer de nouvelles mesures de réparations à partir d'une évaluation des mécanismes en place, mieux adaptées aux besoins. En raison de contraintes matérielles, l'analyse en question s'est cependant limitée au gouvernorat de Gafsa. Par ailleurs, si les liens de confiance entre Karama et les victimes ont rendu cette recherche possible, les capacités limitées de recherche et d'analyse de ces associations ont eu un impact négatif sur le résultat final. Cela tend à démontrer que les travaux menés par les ONGs bénéficieraient à être associés à des chercheurs professionnels et à des universitaires, collaboration qui demeure trop rare aujourd'hui.

Citons enfin comme exemple le rapport produit par Avocats Sans Frontières et le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux⁵⁷. Le rapport répond à une clause spécifique de la loi de justice transitionnelle, qui autorise les régions à se constituer comme victimes collectives. Par le biais de ce travail, la région de Kasserine a demandé à être reconnue comme victime. Ce rapport répond à une demande bien précise, et peut avoir un impact directement mesurable et concret. La collaboration entre une ONG internationale et une association nationale semble donc ici avoir été bénéfique, permettant une bonne complémentarité entre les connaissances de chacun. Le rapport s'adresse par ailleurs à une institution particulière (l'IVD) et, à l'appui de références juridiques précises et de données quantitatives, il exprime des demandes bien spécifiques en faveur de la reconnaissance du statut de victime de la région de Kasserine. Son langage semble avoir été délibérément adapté pour pouvoir figurer dans le rapport final de l'IVD, à un moment où cette dernière semblait n'avoir pas encore pu réfléchir à la meilleure manière de répondre efficacement à cette clause de la loi.

8.3 Vers une recherche rigoureuse et un meilleur impact

Les enjeux de la recherche sur la justice transitionnelle apparaissent clairement au fil de cette analyse. Bien qu'une analyse de type universitaire existe actuellement sur la Tunisie, elle ne semble pas vraiment à avoir un impact direct sur le processus en cours, et demeure de toutes façons inaccessible au grand public. La recherche produite par la société civile, quant à elle, cherche plus directement à influencer les mécanismes, mais sa qualité moindre fait souvent douter de sa crédibilité, et limite d'autant ses effets. En revanche, avec des ressources et des capacités suffisantes, y compris en s'associant avec des chercheurs professionnels, la société civile peut produire des données utiles, et maximiser ainsi l'impact de ses travaux.

8.4 Vers un programme de recherche sur la justice transitionnelle

Pour produire efficacement les types de travaux demandés par le processus en cours, il faut d'abord bien comprendre le programme de recherche susceptible d'avoir le meilleur impact. Un tel programme doit répondre aux besoins de tous les acteurs engagés, tant des victimes que des mécanismes et des autorités. Il peut contenir trois éléments :

⁵⁶ Al Karama, *De la Réparation dans le cadre de la Justice Transitionnelle. Mesure d'impact et d'effectivité. Enquête locale dans le gouvernorat de Gafsa*, Tunis, Karama, 2013.

⁵⁷ ASF/FTDES, Demande Relative l'Etablissement du Statut du « Région-Victime » de Kasserine, Tunis, 2015, ASF/FTDES.

- *La recherche orientée vers les résultats* pour modifier immédiatement le cours du processus. Cette démarche peut être compliquée en Tunisie, où le processus est déjà bien engagé, mais certains domaines comme les procès ou les garanties de non-répétition, encore en friche gagneraient à être informés par une recherche préparatoire adéquate.
- *Le suivi du processus*, avec des enquêtes qualitatives auprès acteurs du processus (l'IVD notamment), qui peuvent contribuer à faire le suivi des mécanismes et éventuellement à recommander des changements rapides pouvant maximiser leur impact immédiat.
- *L'évaluation des résultats* : à la fin d'un processus, l'évaluation permet d'informer des mécanismes futurs. Par exemple, une évaluation des rapports de l'IVD avec certaines communautés, notamment avec les victimes, pourra aider à mieux saisir la confiance placée par ces dernières dans les recommandations formulée dans le rapport final.

Afin de rendre possible la production d'un savoir qui soit à même d'influencer le processus, les acteurs doivent pouvoir articuler leurs besoins, voire suggérer un programme de recherche adapté, à partir tant des besoins des personnes qui bénéficient des mécanismes de justice transitionnelle que de ceux qui les décident.

9 Conclusion et recommandations

Ce rapide aperçu montre à la fois la richesse d'une recherche dynamique et multiple sur la justice transitionnelle en Tunisie, et l'étendue de ce qu'il reste encore à faire. Si la Tunisie a suscité tant d'intérêt de la communauté internationale depuis 2011, apparaissant comme le « laboratoire » des Printemps arabes et, aujourd'hui, comme son seul espoir de réussite, la justice transitionnelle se démarque, au sein des études plus généralement menées par les « transitologues », par l'intérêt multidisciplinaire qu'elle suscite. A part le Maroc en effet, peu de pays de la région ont déjà mis en œuvre des processus de justice transitionnelle : la Tunisie tend ainsi à contrer les accusations de ceux qui veulent y voir une démarche strictement « occidentale », voire impérialiste ou à tendance « judéo-chrétienne », car reposant sur une cosmologie du pardon et de la réconciliation, à tort considérée comme étant propre à l'Occident.

Le processus de justice transitionnelle en Tunisie est par ailleurs, à de nombreux égards, une expérience « chimiquement pure » et réalisée dans des « conditions de laboratoire » idéales : il y a en effet été soutenu par une forte volonté politique dès ses débuts, tandis que la société civile s'y est engagée avec ferveur et que le concept de justice transitionnelle a été très vite approprié par les acteurs locaux. Les différentes étapes (consultations, lois, débats publics, etc.) ont été mises en œuvre d'une façon qui, sur le papier au moins, pouvait donc bien apparaître comme « parfaite », voire comme un nouveau « modèle ». Il n'est donc que naturel que les chercheurs se soient fortement intéressés à ce sujet.

En revanche, notre étude, qui s'est focalisée sur les recherches en Tunisie, a fait ressortir certaines tendances significatives, et qui appellent, chacune, à des recommandations spécifiques :

- Pour contrer la prédominance du champ juridique qui risque de promouvoir, à tort, une vision exclusivement légaliste de la justice transitionnelle, les autres disciplines devraient être fortement encouragées (notamment via des programmes de recherche spécifiques au sein des universités, ou par la mise en place de collaborations institutionnelles et l'organisation de colloques) à travailler sur le sujet. Cela concerne en particulier les études en psychologie, en économie, en anthropologie, en sociologie politique, et en philosophie.
- En dépit d'un certain intérêt, déjà existant, pour la justice transitionnelle, les historiens devraient être davantage mobilisés et appuyer, par leurs recherches sur l'histoire contemporaine, les travaux de l'IVD et des Chambres Spéciales, en plaçant les violations au sein d'un contexte structurel et en contrant toute tentative de réinvention du passé récent.
- La recherche sur la justice transitionnelle doit être décentralisée et mettre à contribution davantage les régions, y compris par la création de pôles de recherche dans les zones marginalisées et l'organisation, sur place, d'activités intellectuelles pour encourager une meilleure diffusion des travaux au niveau local.
- Des ponts entre mondes universitaires et associatifs existent, qui doivent être renforcés afin d'inciter les chercheurs à donner à leurs travaux, aussi, une valeur et une applicabilité plus directement pratique, et davantage d'impact dans le processus en cours. A l'inverse, cet effort devrait permettre aux associations de la société civile de mieux articuler leurs besoins en matière de recherche, et encourager les chercheurs et les bailleurs à y répondre plus efficacement.
- Les chercheurs sur la justice transitionnelle en Tunisie devraient s'assurer que leurs travaux sont accessibles au plus grand nombre, tant en terme de publication que de format et de langue (Français et surtout Arabe).
- Les publications anglophones restent encore trop cloisonnées et méconnues en Tunisie, où elles demeurent largement inaccessibles y compris en raison des règles des plateformes des journaux académiques souvent payantes. De meilleures facilités d'accès pour les chercheurs tunisiens devraient être envisagées, pour que ces travaux n'apparaissent pas comme étrangers au contexte même sur lequel ils portent.
- Les mécanismes de justice transitionnelle, en particulier l'IVD, devraient articuler un programme clair de recherche, y compris historique et sociale, et encourager des partenariats, nationaux ou internationaux, avec des institutions de recherche spécialisés. Ces travaux seront importants tant pour la solidité intellectuelle de son rapport final que pour son applicabilité.

Bibliographie

Liste bibliographique en langue française

• Les ouvrages :

-
- BELKHOJA Abdelaziz et CHIKHROUHOU Tarek, 14 janvier 2011: *l'enquête*, Tunis, Apollonia Editions, 2013, 200.p.
- BEN YOUSSEF Tahar, *Les snipers dans la révolution tunisienne et la réforme du système sécuritaire*, Tunis 2011.162p.
- CHEBBI Mohamed Lamine, *Journal d'un député : ancien ministre de Bourguiba Aout 1959- Février 1962*, 2014. Nirvana, 302p.
- Collectif, *Naissance d'une démocratie*, 2012. La Presse Opinion, 285p.
- DALLAGI Moncef, *Abdelaziz Thaâlbî, Naissance du mouvement national tunisien*, Tunis, Carthaginoiseries, 2103, 332p.
- GOBE, Éric (dir.). *Des justices en transition dans le monde arabe ? Contributions à une réflexion sur les rapports entre justice et politique*. Nouvelle édition [en ligne]. Rabat : Centre Jacques-Berque, 2016 (généré le 13 juin 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cjb/753>>. 292p.
- KOURDA Sami, *Le « complot » Barraket Essahel : Chronique d'un calvaire*, 2012. Sud éditions, 249p :
- LAKHOUA Foued, *Le gouvernement de Ladgham : 7 novembre 1969 – 2 novembre 1970*, 2012. 277p.
- M'RAD (H.), *Libéralisme et liberté dans le monde arabo-musulman*, Tunis, Editions Nirvana, 2012.
- SASSI Nejib, *Bourguiba aux regards de ses partisans et de ses opposants*, 2012, Arabesques éditions, 129 p :
- TALBI Mohamed, *Goulag et démocratie*, 2011.Observatoire pour la liberté de presse, d'édition et de création en Tunisie, 337 p :.
- TURKI Bechir, *Eclairage sur les recoins sombres de l'ère bourguibienne*, 2011.
- WESLATI Slah, *Chronologie de la révolution tunisienne : démocratie ou guerre civile*, Tunis 2011. Nirvana, 367p.Clairefontaine S.A., 191p.
-

❖ **Centre Al-Kawakibi pour la Transition Démocratique :**

- FERCHICHI Wahid, BELGACEM Maroua, SAMARI Emna, ALOUI Ahmed et HARZALLAH Nassredine, *La justice transitionnelle en Tunisie enfin la loi octobre 2011 décembre 2013*, 1^{ère} édition, Etude élaborée dans le cadre d'une collaboration entre KADEM, PNUD et ADLI, Tunisie, Mai 2014, 420p.
- FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed et BEN HAMZA Hager, *Participation des victimes au processus de justice transitionnelle en Tunisie*, 1^{ère} édition, Tunis, Octobre 2015, 96 p.
- FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed et BEN HAMZA Hager, *La zone victime et les réparations collectives en Tunisie ; Ain Drahem et Sidi Makhlouf, « Si riches et pourtant si pauvre... »*, 2^{ème} édition, Tunis, Mai 2016, 79p.

- FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed, CHAHED Wahid et BEN HAMZA Hager, *Histoire et mémoire collective en Tunisie : des notions contrastées, enseigner l'histoire récente et la figure de Bourguiba aujourd'hui dans deux communautés Gafsa et Sousse*, 3^{ème} édition, Tunis, Octobre 2016, 71p.

❖ Institut Arabe des Droits de l'Homme :

- FERCHICHI Wahid, BELGACEM Maroua, SAMARI Emna, ALOUI Ahmed et HARZALLAH Nassredine, *La justice transitionnelle en Tunisie, Absence de stratégie et prépondérance d'improvisation*, IADH, Tunis, 2012, 336 p.
- FERCHICHI Wahid et al. , *La justice transitionnelle en Tunisie : Absence de stratégie et prépondérance d'improvisation 14 janvier/ 23 octobre 2011*, Institut Arabe des Droits de l'Homme, Tunis, Mai 2012, 336 p.

❖ Le Labo' Démocratique :

- FERCHICHI Wahid et HACHED Farah (Dir.), en collaboration avec BEN ABDA Hana, BEN TARJEM Khansa et Mejri Khaled, *Révolution Tunisienne et défis sécuritaires*, 1^{ère} édition, Tunis, CAEU, octobre 2014 :
 - *Les archives de la dictature, entre justice transitionnelle et sécurité, 136p.*
 - *Protection de la vie privée et transparence ; Dans le secteur de la sécurité, 160p.*
 - *Les services de renseignements tunisiens, quel contrôle ?, 171p.*

❖ Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales :

- KATTOU Mahdi, *Chronique d'une révolution avortée*, Tunis, Cérés, 2013, 270.p.

❖ L'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique :

- *La transition démocratique en Tunisie état des lieux : les acteurs*, sous la direction de H. Redissi, A. Nouria, A. Zghal, 2012. L'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, Diwen Edition, 368p.
- *La transition démocratique en Tunisie état des lieux : les thématiques*, sous la direction de H. Redissi, A. Nouria, A. Zghal, 2012. L'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, Diwen Edition, 169 p.

❖ Programme des Nations Unies pour le développement :

- Programme des Nations Unies pour le développement, « *La constitution de la Tunisie : Processus, principes et perspectives* », 2016, p 631 :

- Programme des Nations Unies pour le développement – projet « *Appui au processus Constitutionnel, au développement Parlementaire et au Dialogue National* » (2012-2015).
- Programme des Nations Unies pour le développement - projet « *Consolidation de la Transition Démocratique – appui au Parlement tunisien* » (2015-2019).

❖ **Fondation Ahmed Tlili :**

- TLILI Ahmed, *Pour la démocratie, Lettre à Bourguiba janvier 1966*, Fondation Ahmed Tlili, Juin 2011.

❖ **Association Tunisienne des Contrôleurs Publics :**

- La petite corruption : Le danger Banalisé, Etude exploratoire sur la perception de la petite corruption en Tunisie, Association Tunisienne des Contrôleurs Publics, 135p.

● **Les articles publiés et travaux de colloques :**

- AMMOUR Laurence Aïda, « Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le printemps arabe », *Med. 2012*, 141-144.
- BEN CHEIKH AHMED-DELLAGI Hager, « Les avatars de la justice transitionnelle en Tunisie », *Mouvance du droit* (Etudes en l'honneur du professeur Rafâa Ben Achour), Décembre 2015, pp. 171-2011.
- FERCHICHI Wahid, « La justice transitionnelle en Tunisie 2011-2014 », *Mouvance du droit* (Etudes en l'honneur du professeur Rafâa Ben Achour), Décembre 2015, pp. 283-305.
- FERCHICHI Wahid, « La justice transitionnelle en Tunisie : absence de stratégie et prépondérance de l'improvisation », *La transition démocratique à la lumière des expériences comparées (Actes de Colloque)*, Tunis, 5-6 et 7 mai 2011, pp. 171-184.
- ZYGMONT Bogumil, « les modèles de lustration dans les pays d'Europe centrale et orientale », *La justice de temps des transformations : transmissions des expériences polonaises à la Tunisie, modèles des règlements avec le passé*, actes de conférence, Tunis, 5 décembre 2012, pp.12-14.

❖ **Bulletin de la sécurité africaine :**

- AMMOUR Laurence Aïda, « La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel: l'Ambivalence de l'Algérie », *bulletin de la sécurité africaine*, N° 18 février 2012, 8.p.

❖ **R.F.D.C :**

- BEN ACHOUR Rafaâ et BEN ACHOUR Sana, « La transition démocratique en Tunisie : Entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire », *R.F.D.C*, n°92, 2012/4, pp.715-732.

❖ **Champ pénal :**

- BENGHELLAB Nour, « Des mythes aux réalités de la justice transitionnelle : Catharsis thérapeutique, (re)constructions nationales et légitimation politique », *Champ pénal/Penal field*, Vol.XIII, 2016, 21 p. Disponible sur : <https://champpenal.revues.org/9235> (consulté le : 26 avril 2016).

❖ **Info Juridique :**

- AKACHA Nadia, « les droits et les obligations du peuple », *Info Juridique n°110-111*, avril 2011, pp.12-13.
- BEN AISSA (M.S), « Nous ne pouvons pas faire progresser le pays, et encore moins, la Révolution sans une justice indépendante, au-dessus de tout soupçon », in. *Infos juridiques* n°112/113, mai 2011, pp.34-35.
- BETTAIB Mohamed Anis, « le gel des avoirs du Ben Ali en droit international », *Info Juridique n°108-109*, mars 2011, pp.30-33.
- BOUGARRAS Hédi, « quelques propositions pour la réforme de la Justice », *Info Juridique n°110-111*, avril 2011, pp.6-7.
- BOUJNEH Héla, « la justice transitionnelle, une justice transnationale ou une justice nationale ? », *Info Juridique n°134-135*, mai 2012, pp.32-37.
- BOUJNEH Héla, « la responsabilité pénale du chef de l'Etat dans les pays du Maghreb », *Info Juridique n°106-107*, février 2011, pp.8-12.
- Entretien avec SAID Chafik, « le cadre législatif de la répression de la corruption », *Info Juridique n°124-125*, décembre 2011, pp.12-15.
- H.B., « Faut-il dissoudre la Haute instance ? », *Infojuridiques*, n° 116-117, Juillet-Aout 2011, p.4.
- M'ZABI BOUGARRAS Amel et KAMMOUN Omar, « interview avec le doyen Mohamed Salah Ben Aissa », *Infos Juridiques*, n°112/213, Mai 2011, pp.34-35.
- MAHFOUDH JERBI Osra, « Gel des avoirs de Ben Ali et ses complices : exclusif : entretien avec Micheline Calmy-Rey, Présidente de la confédération suisse », *Info Juridique n°106-107*, février 2011, pp.36-37.
- SOUAB Ahmed, « La future instance indépendante pour les élections : Neutralité et indépendance », *Info Juridiques n°136-137*, juin 2012, pp.20-23.
-
- WANNA HANTATI Hejer, « justice transitionnelle : pour qui ? pourquoi ? », *Info Juridique n°170-171*, janvier 2014, pp.6-9.

❖ **Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe :**

-
- ANDRIEU Kora, « Confronter le passé de la dictature en Tunisie : La loi de « justice transitionnelle » en question », Observatoire des mutations politiques dans le monde

arabe, Mai 2014, 30 p. Disponible sur : http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/obs-monde-arabe/tunisie-justice-transitionnelle-mai-2014.pdf (consulté le : 01 Avril 2016).

❖ **Association Tunisienne d'Etudes Politiques :**

- Association Tunisienne d'Etudes Politiques (Ières Conférences de l'ATEP), *Les nouveaux acteurs du jeu politiques tunisien*, Tunis 2011, 79.p.
- Association Tunisienne d'Etudes Politiques (IIèmes Conférences de l'ATEP), *L'Élection de l'Assemblée Nationale Constituante : lectures politiques*, Tunis 2011, 84.p.
- Association Tunisienne d'Etudes Politiques (IIIèmes Conférences de l'ATEP), *Gouvernement de coalition et enjeux politiques*, Tunis 2012, 103.p.
- Association Tunisienne d'Etudes Politiques (IVèmes Conférences de l'ATEP), *Les islamistes et la conquête démocratique du pouvoir*, Tunis 2013.
- Association Tunisienne d'Etudes Politiques (Vèmes Conférences de l'ATEP), *La contre-révolution en Tunisie*, Tunis 2013.
- Association Tunisienne d'Etudes Politiques, Université de Carthage, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, *La transition démocratique à la lumière des expériences comparées*, colloque international à Tunis, sous la direction de MRAD Hatem et MOUSSA M. L. Fadhel, Octobre 2012, 323p.

❖ **Labo Démocratique :**

- HACHED Farah, *Les archives de la police politique: un défi pour la transition démocratique*, La Presse de Tunisie, 17 mai 2012, Labo' Démocratique.
- Intervention du Labo' Démocratique à la journée de réflexion de l'UNESCO "Archives et droit de savoir" (10 décembre 2012)
- Le Labo' Démocratique a organisé en partenariat avec le Mémorial Berlin-Hohenschönhausen le Festival de la Mémoire, 2012. (du 6 au 8 décembre 2012)

- **Les thèses de doctorat (en cours):**

-

- ❖ **Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis :**

-

- ALOUI Ahmed, *Justice et Justice Transitionnelle*, thèse de doctorat en droit public (en cours), sous la direction de Mr. FERCHICHI Wahid, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.
- EUCHI Ahmed, *La victime dans la justice transitionnelle*, thèse de doctorat en droit public (en cours), sous la direction de Mr. FERCHICHI Wahid, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.
- SAMMARI Emna, *State's responsibility in Transitional Justice: Tunisian case*, sous la direction de Wahid Ferchichi,

- ❖ **Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis :**

-

- BEN AMOR Nada, *Justice transitionnelle mécanismes psychosociaux en jeu dans les processus de réconciliation et de pardon dans un cadre post conflictuel*, sous la direction de Nouressine Kridis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

-

- ❖ **Faculté de Droit, Sfax :**

-

- BEN SAÏD Chamama « La victime dans la législation relative à la justice transitionnelle », thèse de doctorat en droit public (en cours), Faculté de Droit, Sfax.
- SAHBANI Imen, *La justice transitionnelle et le système de réparation les anciens détenus politiques*, sous la direction de Hamadi Redisi,

- **Les mémoires de Master :**

- ❖ **Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis :**

- AYARI Emna, *Le recrutement dérogatoire des agents publics dans le secteur public*, mémoire de master en droit public, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, 2015.
- ALLOUCH Olfa, *Les Fonctions de la haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle*, mémoire de master en Droit Public, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2015.
- BEN HADJ Sonia, *Commentaire du Décret- loi n°2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles*, mémoire de master en droit des affaires, sous la direction de Hafedh Ben Salah, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2012.
- EL ECHI Ahmed, *L'instance Vérité et Dignité*, mémoire de master de recherche en Droit public, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, juin 2015, 172p.

- HARZALLAH Nassreddine, *Administration en période de transition (14 janvier-23 octobre 2011)*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en droit public et financier, Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, 2012-2013.
- HAJEJI Bisma, *Le Recours contre les décisions des autorités de régulation*, mémoire de master en Droit public et financier, sous la direction de Berteji Brahim, Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis , 2011.
- LAJMI Moez, *Le financement des partis politiques*, mémoire de master en Droit et sciences politiques, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2012.
- LADJINI Imen, *L'adhésion de la Tunisie au statut de Rome relatif à la cour pénale internationale*, mémoire de master en Droit et sciences politiques, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2012.
- LOUATI GHAMGUI Manel, *Les juridictions administratives spécialisées en Tunisie*, mémoire de master en Droit et sciences politiques, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2012.
- MSADEK Nawel, *Le principe de la transparence de l'information financière publique*, mémoire de master en Droit et sciences politiques, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2012.
- NAIFER Imen, *Le Règlement intérieure de l'assemblée nationale constituante*, mémoire de master en Droit Public et Commerce International, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2014.
- NIDHAL Farah, *Le financement des partis politiques*, mémoire de master en Droit et sciences politiques, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, 2012.
- SFAR Chams Dhouha, *La lutte contre la corruption en période de transition*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme en Mastère en Sciences Juridiques Fondamentales, Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis, 2013-2014, 112 p.
- TRABELSI Jihène, *la justice transitionnelle*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme en Mastère en Sciences Juridiques Fondamentales, Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis, 2012, 120 p.

❖ **Faculté de Droit de Sfax :**

-
- AYADI Hatem, *Le Droit à l'information auprès de l'administration*, mémoire de master en Droit Public et Commerce international, sous la direction de Khalil Fendri, Faculté de Droit de Sfax, 2014.
- CHTOUROU Chadia, *Le tribunal administratif, juge de l'élection de l'assemblée nationale constituante*, mémoire de mastère en droit public, sous la direction de Neji Baccdouche, Faculté de droit de Sfax, 2014.
- GASSARA KANOUN Rim, *La protection des données personnelles à travers la loi du 27 juillet 2004*, Mémoire de Mastère en Droit privé, Faculté de Droit de Sfax, 2011, 116p. ; 30 cm.
- HMIDA Yoser, *Les causes fiscales de la révolution du 14 janvier 2011*, mémoire de master en droit public et commerce international, sous la direction de Neji Baccouche, Faculté de droit de Sfax, 2014.
- HAMEM TEMIMI Syrine, *Le pouvoir exécutif dans la loi constituante n° 6 portant organisation des pouvoirs publics*, mémoire du master en droit public, sous la direction de Mootaz Gargouri, Faculté de droit de Sfax, 2013-2014.
- KATTANI Khouloud : « L'instance de la vérité et de dignité », mémoire de mastère de recherche en droit public (en cours), Faculté de Droit, Sfax.

- LAKHDHER Rabeb, *L'infraction de la corruption*, mémoire de master en droit privé, sous la direction de Najet Brahmi, Faculté de Droit de Sfax, 2015.
- MAOUIA Najeh, *Le Tribunal administratif au lendemain de la révolution (17 Décembre 2010- 14 Janvier 2011)*, mémoire de master en Droit Public et Commerce International, sous la direction de Néji Baccouche, Faculté de Droit de Sfax, 2014.

❖ **Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse :**

- BEN RAHMA Ines, *Coopération de l'État avec la Cour pénale internationale*, 2010, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse.
- BAARI Habiba , *L'ordre juridique et international et la démocratisation de l'État*, 2014, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse.
- BRAHAM Sami, *La sécurité démocratique*, mémoire de master de recherche en droit public, sous la direction de Jamel dimassi, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse, 2015.
- BOUJNEH Hela, *Le gouvernement et le processus législatif en Tunisie*, Mémoire de Mastère en Droit public, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse, 2011, 122 p. 30 cm.
- CHEMLALI GHABBARA Wahida, *Droit international et Révolutions Arabes*, mémoire de master, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse, 2014.
- FATNASI Amina, *L'ONU et la démocratie dans les pays émergents*, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse, 2012.
- HMIDI Rawia, *Le crime d'agression à travers l'adhésion de la Tunisie au traité de Rome 1998*, mémoire de master en droit des affaires, sous la direction de Jamel dimassi, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Sousse, 2015.
- LADJMI Imen, *L'adhésion de la Tunisie au statut de Rome relatif à la Cour Pénale internationale*, 2012, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse
- MOKRANI Rabeb, *Le principe de la libre circulation des personnes en Tunisie*, 2013, Faculté de droit et de sciences politiques de Sousse.

● **Etudes et rapports :**

- « Perceptions et attentes des bénéficiaires du décret-loi n°2011-1 portant amnistie à l'égard du processus de Justice Transitionnelle et des mesures de réparations. Rapport final d'une étude quantitative ». Juillet 2015. Avec l'appui du projet de soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie. Voir ce lien :
- <http://www.ivd.tn/ar/wp-content/uploads/2015/12/Perceptions-et-attentes-des-amnisti%C3%A9s-du-processus-de-justice-transitionnelle-et-des-mesures-de-r%C3%A9paration.pdf>
- *Vers une nouvelle vision diagnostic stratégique : Un outil de programmation et de prospective régionales*, Revue du Développement Régional, n° 1, Le Commissariat Général au Développement Régional, *Développement Régional en Tunisie* premier semestre 2012, 29 p.

❖ **L'organisation de la Coopération et du Développement Économiques :**

-
- BETH Elodie, AL-ATTAR Sana, TRIVUNOVIC Marijana, PEASE Peter, *Évaluation du cadre d'intégrité dans le secteur public Tunisie*, L'organisation de la Coopération et du Développement Économiques, décembre 2012. 115. p.

❖ **L'Instance Nationale pour la Réforme de l'Information & de la Communication :**

- L'Instance Nationale pour la Réforme de l'Information & de la Communication, *Rapport Général de l'Instance Nationale pour la Réforme de l'Information & de la Communication*, Tunis, République Tunisienne, 2012, 313 p.

❖ **PNUD :**

- PNUD, Rapport du dialogue national sur la justice transitionnelle en Tunisie - Octobre 2013

❖ **Réseau Tunisien pour la Justice Transitionnelle :**

-
- Réseau Tunisien pour la Justice Transitionnelle, rapport sur « Les réparations dans le cadre de la justice transitionnelle : impact et effectivité – Enquête locale en 2014 dans le gouvernorat de Gafsa ». Avec le soutien, du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, et de Centre International pour la Justice Transitionnelle. Voir ce lien : file:///C:/Users/EEMM/Downloads/Rapport_RTJT_Fr.pdf.

● **Références internet :**

- ABDELATIF Hamam, « La mise en place de la redevabilité dans l'Administration tunisienne », [en ligne], *Actes de la table ronde prématore n°3, la bonne gouvernance : objet et condition du financement*, disponible sur <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Mise.place.redevabilite.admin.tunisienne.pdf>, consulté le 4 avril 2013.
- BEN ACHOUR (S), « Le cadre juridique de la transition : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire ». Disponible sur : <http://www.nachaz.org/index.php/fr/textes-a-l-appui/politique/34-sana1.html>
- CHEKIR Hafidha, « la commission d'établissement des faits et de la justice transitionnelle », [en ligne], l'Observateur Tunisien de la Transition Démocratique, disponible sur [http://observatoiretunisien.org/upload/file/Hafidha\(1\).pdf](http://observatoiretunisien.org/upload/file/Hafidha(1).pdf). Consulté le 15 février 2012.
- GHRIB Baccar et MAKNI Ayssen, « Economie politique de la transition démocratique », l'Observateur Tunisien de la Transition Démocratique, disponible sur

[http://observatoiretunisien.org/upload/file/GhribMakni\(1\).pdf](http://observatoiretunisien.org/upload/file/GhribMakni(1).pdf), consulté le 15 février 2012.

- HAMOUDA Mohamed, « *la justice transitionnelle* », [en ligne], l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, disponible sur l'adresse suivante : [http://observatoiretunisien.org/upload/file/Hamouda\(1\).pdf](http://observatoiretunisien.org/upload/file/Hamouda(1).pdf). Consulté le 15 février 2012.
- International Crisis Group, Tunisie : Lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité, [en ligne], *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord n°123*, 9 mai 2012, disponible sur <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/Middle%20East%20North%20Africa/North%20Africa/123-tunisie-lutter-contre-l-impunite-restaurer-la-securite.pdf>. Consulté le 20 mai 2012.
- International Crisis Group, Tunisie : violences et défi salafiste, [en ligne], *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n°137*, 13 février 2013, disponible sur <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/Middle%20East%20North%20Africa/North%20Africa/Tunisia/137-tunisie-violences-et-defi-salafiste.pdf>, consulté le 13 février 2013.
- LUTZ Fanny, « Une décennie de frénésie militaire Dépenses militaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », *Note d'analyse du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité*, 26 février 2013, p2, disponible sur l'adresse suivant http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2013/NA_2013-02-26_FR_F-LUTZ.pdf
- « La justice civile abandonne 304 affaires à la justice militaire », [en ligne], *Tunisie numérique*, 18 juillet 2011, disponible sur <http://www.tunisienumerique.com/2011/07/la-justice-civil-abandonne-304affaires-à-la-justice-militaire/>, consulté le 23 mars 2013.
- M'RAD Hatem, « Tunisie, la société civile tunisienne : spontanéité, indépendance et résistance », [en ligne], publié le mardi 4 avril 2013, disponible sur <http://www.lecourrierdelatlas.com/448202042013Tunisie-La-societe-civile-tunisienne-spontaneite-independance-et-resistance.html>, consulté le 6 mai 2013.
- MEZGHANI (A), « la constitution et le principe de non régression ». Disponible sur : <http://www.maghrebemergent.com/component/k2/item/25302-tunisie-la-constitution-et-le-principe-de-non-regression.html>
- Ministère du développement régional et de planification et l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives, *Indicateur du développement régional : Etude comparative en terme de développement régional de la Tunisie*, [en ligne], disponible sur http://www.mdci.gov.tn/fileadmin/Liste_Ouvrages/etudepdf/itceq14_indicateur_de_d%C3%A9veloppement_r%C3%A9gional_mai_F.pdf, République tunisienne, 2012, 25.p.
- Ministère de Développement Régional et de la Planification, *Stratégie de Développement de la Tunisie Nouvelle*, [en ligne], République Tunisienne, 2012, disponible sur http://www.mdci.gov.tn/fileadmin/Liste_Ouvrages/etudepdf/strategie_dev_tunisie_nouvelle.pdf, 26.p.

English bibliography:

Books and book chapters

- NASSAR, H., “Transitional Justice in the wake of the Arab Spring: between complexity and standardization” in FISHER, K.J. and STEWART, R. (eds.), *Transitional Justice and the Arab Spring*, London, Routledge, 2014.
- PREYSING, D. *Transitional Justice in Post-Revolutionary Tunisia, 2011-2013 – How the Past Shapes the Future*, Springer VS, Berlin, 2015.

Academic Journals and other academic publications

- ANDRIEU, Kora, « Confronting the Dictatorial Past: Human Rights and the Politics of Victimhood in Transitional Justice Discourses since 2011 », *Human Rights Quarterly*, vol. 38, Mai 2016.
- FERCHICHI Wahid, “A chronicle of legislative developments in the aftermath of the Tunisian revolution: A revolution seeks the means to succeed”, *Perspectives*, 2 May 2011: p. 248.
- GREY, D.H. and CONNAN, T., “Notes from the Field: Silence Kills! Women and the Transitional Justice Process in Post-Revolutionary Tunisia », *The International Journal of Transitional Justice*, 2013, 1–10.
- KURZE, A, LAMONT, C, and ROBINS, S., “Contested spaces of transitional justice: legal empowerment in global post-conflict contexts revisited”, *The International Journal of Human Rights* 19 (3), 2015.
- LAMONT, C. et BOUJNEH, H., “Transitional Justice in Tunisia: Negotiating Justice During Transition”, *Politička misao*, Vol. 49, No. 5, 2012, pp. 32-49.
- LAMONT, C. and PANNWITZ, H., “Transitional Justice as Elite Justice? Compromise Justice and Transition in Tunisia”, *Global Policy*, Vol. 7(2), avril 2016.

- LEONARDSON, L., *Transitional Justice in Tunisia: Implementation and Challenges*, Lund University Publications, Faculty of Law, 2015, at : lup.lub.lu.se/student-papers/record/5434663/file/5470694.pdf
- MULLIN, C. and PATEL, I., “Contesting Transitional Justice as Liberal Governance in Revolutionary Tunisia”, *Conflict and Society*, vol. 2, 2016.
- SAMMARI Emna, *Transitional justice in Tunisia: Seeking the truth, Common law master*, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis 2013, 142 p.
- YAKHINTOU C. and CROESER S., “Transforming Tunisia: Transitional Justice and Internet Governance in a Post-Revolutionary Society”, *International Journal of Transitional Justice*, Vol. 10(2), 2016, pp. 230-249.
- URECH, L., “Challenging History: The Power of Transitional Justice in Tunisia”, *Al Nakhlah – Online Journal of Southwest Asia and Islamic Civilisation*, June 2014.

Tunisian NGOs

- AYEBA Habib, *A Field Study on Issues of Marginalization in Tunisia, SaidaManoubia (Tunis) and Zrig (Gabes) Districts as a Model*, Tunis, IADH, 2012.
- FERCHICHI Wahid, BELGACEM Maroua, SAMARI Emna, ALOUI Ahmed, HARZALLAH Nassreddine, *The Transitional justice in Tunisia, The absence of a clear strategy and the predominance of improvisation, English and French synthesis*, AIHR, Tunis, 2012, 145 p.

International NGOs and international organisations

- Amnesty International, *Transitional Justice and Human Rights in Tunisia: One Step Forward, Two Steps Backward ?*, 2013.
- EL GANTRI, R., « Tunisia in Transition: One Year after the Creation of the Truth and Dignity Commission », *International Center for Transitional Justice*, September 2015.
- FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed and BEN HAMZA Hager, *The victim zone and collective reparation in*

Tunisia, Ain Drahem and sidi makhoulf “So rich and yet so poor”, Tunisia, May 2016, 79 p.

- FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed, BEN HAMZA Hager and CHEHED Wahid, *History and Collective Memory in Tunisia : Contrasted Notions The Teaching of Recent History and the Figure of Bourguiba Today*, Tunisia, October 2016, 71p.
- FERCHICHI Wahid, ANDRIEU Kora, ROBINS Simon, ALOUI Ahmed and BEN HAMZA Hager, “To participate is to have hope...” Victim participation in Tunisia’s transitional justice process, Tunisia, October 2015, 96.
- FERCHICHI Wahid, BELGACEM Maroua, SAMARI Emna, ALOUI Ahmed, HARZALLAH Nassreddine, *Transitional justice in Tunisia, Finally the law*, English and French synthesis, ADLI, Kadem, PNUD, Tunis, 2014, 66 p.
- FERCHICHI Wahid, *Draft guidelines of transitional justice in the arab world*, Arabe Institute for human rights, Tunis 2012.
- HOWARD Varney, « Upholding transitional justice through constitutionalism », communication présentée lors du Séminaire intitulé, Promotion du dialogue national La justice transitionnelle en Tunisie: Pour un processus participatif et consensuel Tunis, 7-9 Mars 2012.
- International Crisis Group « Tunisia : Transitional Justice and the Fight Against Corruption », *International Crisis Group*, Mai 2016.
- RIJKERS Bob, FREUND Caroline and NUCIFORA Antonio, *All in the Family: State Capture in Tunisia*, report of The World Bank, in the following link http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2014/03/25/000158349_20140325092905/Rendered/PDF/WPS6810.pdf, March 2014 , 46.p.
- SCHKOLNE, M. *Practitioner Perspectives on Transitional Justice: Tunisia*. Cape Town: Centre for the Study of Violence and Reconciliation and Goedgedacht Forum for Social Reflection, 2015.

المراجع بالعربية

❖ الكتب:

• كتب منشورة من دور النشر :

- أنس الشابي، *إنصافاً للزيتونة والزيتونيين*، 2011، نقوش عربية، 97 ص.
- أيمن البوغانمي، *دولة ما بعد الثورة*، 2011، منشورات كارم الشريف، 261 ص.
- أبو السعود الحميدي، *محاوّر الخلاف في الإنتقال الديمقراطي*، 2012، دار محمد علي الحامي، 96 ص.
- الهاشمي الطرودي، *أضواء على اليسار التونسي: حركة آفاق نموذجاً*، 2014، دار محمد علي الحامي، 161 ص.
- *التعذيب التونسي الحديقة السرية للجنرال بن علي*، ترجمة حسين حيدر، 2014، مكتبة مدبولي، 220 ص.
- توفيق المديني، *تاريخ المعارضة التونسية من النشأة إلى الثورة (الأحزاب القومية واليسارية الإسلامية)*، 2012، مسيليانا للنشر، 573 ص.
- حسونة مصباحي، *رحلة في زمن بورقيبة*، 2011، دار آفاق للنشر بتونس، 142 ص.
- حفيظ الطبابي، *انتفاضة الحوض المنجمي بقفصة 2008/*، الدار التونسية للكتاب، 2012.
- رضا بن سلامة، *الشعب يريد... أو الحريات الأساسية ومقاومة أنماط فساد النظم*، دار تونس للنشر، 197 ص.
- رشيدة النيفر، *التنظيم الانتقالي للسلطة في تونس*، من بعد الرابع عشر من جانفي 2011 إلى إنتخاب المجلس الوطني التأسيسي، دار الطائر للنشر، تونس، 2011، ص. 30
- سمير ساسي، *برج الرومي: أبواب الموت*، 2011، أول رواية عن تعذيب المساجين الإسلاميين والسياسيين في السجون التونسية، منشورات كارم الشريف، 169 ص.
- شكري لطيف، *المجلس الوطني لحماية الثورة وصراع الثورة والثورة المضادة في تونس*، 2013، دار سحر للمعرفة، 200 ص.
- صلاح الدين برهومي، *في خضم الثورة التونسية، الشمال الغربي نموذجاً*، تونس، سحر للمعرفة، 2012.
- عليّة الصغير عميرة، *اليوسفيون وتحزّر المغرب العربي، المغاربية للطباعة والنشر تونس*، 2016، 300 ص
- عفيف البوني، *"الثورة التونسية: النصوص المرجعية عن يوميات الأحداث بالجهات وأسماء الشهداء والجرحى"*، دار سحر للمعرفة، 2013، 151 ص .
- عاطف صالح الرواتي، *"أي نظام سياسي لتونس ما بعد الثورة"*، دار م. علي، 2011.
- عروسية التركي، *الحركة اليوسفية في تونس 1955-1956*، 2011، مكتبة علاء الدين- صفاقس، 441 ص.
- عبد المجيد شاكر، *منذ 50 سنة... عشت معركة بنزرت*، 2011، دار محمد علي الحامي، 264 ص.
- عبد الواحد المكني، *المسار الإنتخابي في الإنتقال الديمقراطي بتونس*، 2012، دار محمد علي الحامي، 94 ص.

- عبد الجليل بوقرة، من التاريخ السري لليسار التونسي: حركة آفاق وفتح الافاق (1963-1974)، 2014، دار آفاق للنشر بتونس، 217 ص.
- عدنان الإمام، كشف المستور عن حركة النهضة وما تخفيه من أمور، 2013، العنقاء للنشر، 151 ص.
- محمد البويصري بوعبدلي، "يوم أدركت أن تونس لم تعد بلد الحرية"، (تونس م. الأساسية 2011) ، 197 ص.
- محمد صالح فليس، "عم حمدة... العتال: ورقة من سجل الاعتقال السياسي في تونس السبعينات"، (نقوش عربية، 2010)
- محمد الحداد، "التنوير والثورة: ديمقراطية الحداثة أم أخونة المجتمع"، (التنوير، دار محمد علي، 2013)
- منير السعيداني، يريد... ويبدع ما يريد... الشباب في الإنتقال الديمقراطي بتونس، 2012، دار محمد علي الحامي، 109 ص.
- منير السعيداني، معتز القرقوري، التنظيمات السياسية والمدنية في الإنتقال الديمقراطي بتونس، 2012، دار محمد علي الحامي، 91 ص.
- منذر بالضيافي، الإسلاميون والحكم: تجربة حركة النهضة في تونس بين استحقاقات الثورة ومتطلبات الدولة، 2014، ورقة للنشر، 181 ص.
- مدونة الإصلاح: II علي باش حانبة: مقالات صحفية باللغتين العربية والفرنسية. تقديم وتحقيق: الهادي جلاب تونس: 2012 - 248 ص.
- مدونة الإصلاح: III عبد العزيز الثعالبي: الزعيم الشيخ عبد العزيز الثعالبي وإشكالية فكره السياسي والإصلاحي. جزء أول، دراسة ومختارات لأحمد خالد - تونس: 2012- 564 ص.
- مدونة الإصلاح: IV عبد العزيز الثعالبي: الزعيم الشيخ عبد العزيز الثعالبي وإشكالية فكره السياسي والإصلاحي. جزء ثان، دراسة ومختارات لأحمد خالد - تونس، الدار العربية للكتاب، 2012- 400 ص.
- مدونة الإصلاح V: الطاهر الحداد: المدخل العام والمقالات - جمع وتقديم وتحقيق: أحمد خالد - تونس الدار العربية للكتاب، 2012- 280 ص .
- مدونة الإصلاح VI: الطاهر الحداد: العمال التونسيون وظهور الحركة النقابية - تقديم وتحقيق: عبد الوهاب الدخلي - تونس الدار العربية للكتاب، 2012- 176 ص.
- مدونة الإصلاح VII: الطاهر الحداد: امرأتنا في الشريعة والمجتمع - تقديم وتحقيق: أحمد خالد - تونس الدار العربية للكتاب، 2012- 300 ص .
- مدونة الإصلاح VIII: الطاهر الحداد: التعليم الإسلامي وحركة الإصلاح في جامع الزيتونة - خواطر- الديوان - تونس: الدار العربية للكتاب، 2012- 214 ص.
- مدونة الإصلاح IX: علي البلهوان: تونس الثائرة -تقديم وتحقيق: محمد رؤوف بلحسن - تونس: الدار العربية للكتاب، 2012- 498 ص .
- مدونة الإصلاح X: علي البلهوان: ثورة الفكر أو مشكلة المعرفة عند الغزالي -تقديم وتحقيق: محمد رؤوف بلحسن -تونس: الدار العربية للكتاب، 2012-346 ص

• كتب منشورة من المؤلفين :

- الأزهري الماجري، الثورة التونسية 17 ديسمبر 2010 في جدلية التحرر والإحتواء، 2011، 187ص.
- أعلية علاني، الإسلاميون التونسيون من المعارضة إلى الحكم: النشأة، التطور، الآفاق، 2014، 300ص.
- بشير الحامدي، الحق في السلطة والثورة والديمقراطية، قراءة في مسار ثورة الحرية والكرامة، 2011، 231ص.
- رضا القلال، المناضل محمد بكور: الماضي يضيء الحاضر، المراجعة التاريخية عبد الواحد المكني، 2014، 156ص.
- الطاهر بن يوسف، الممارسات الشيطانية لبن علي، 2011، 167ص.
- الطاهر بن يوسف، ضابط أمن شاهد على نظام بن علي، 2011، 123ص.
- عادل بالكحلة، "الاعتداءات على مناصلي حقوق الإنسان بالبلاد التونسية وإستراتيجية الدولة التسلطية في فترة 2007"، 2016.
- عبد الواحد المكني، فرحات حشاد: المؤسس الشاهد القائد الشهيد، 2012.
- لطفي السنوسي، إلتناء: شهادة حية من مسلك التعذيب السجن في تونس 1990-2008، 2012، 189ص.
- لميا كراي، ثورة وبعد؟ تونس في مواجهة مستقبلها، 2011.
- محمد الجويلي، بنفسج الديكتاتورية، بتونس 2011، 174ص.
- محمد السبوعي، فلسفة الثورة: نحو ممارسة سياسية إنسانية، 2011، 91ص.
- محمد موعدة، قصتي مع بن علي أو في صناعة الطاغية، 2014.
- المنذر المرزوقي، الزعيم الشهيد حسن السعداوي: المسيرة والمصير، 2012، 125ص.
- المنصف بالحولة، شهادة للتاريخ عن أحداث قفصة المسلحة سنة 1980، 2014، 381ص.
- منيرة ترميش، من مناضلات مدينة المنستير فاطمة ترميش: أرملة الشهيد عبد السلام ترميش، 2013، 551ص.
- المولدي الأحمر، في الثورة من منظور علم الاجتماع السياسي، تونس، أكتوبر 2011، 173ص.

• كتب منشورة من الجمعيات :

❖ التنسيق الوطنية المستقلة للعدالة الإنتقالية :

- التنسيق الوطنية المستقلة للعدالة الإنتقالية، "انتهاكات حقوق الإنسان بتونس 1956-2013 بين الذاكرة والتاريخ"، تونس أبريل 2014، 359 ص :

❖ مركز تونس لحرية الصحافة :

- جماعي، صحافيون تونسيون في مواجهة الدكتاتورية: ثلاث وعشرون سنة من القمع والتضليل، تونس 2013، مركز تونس لحرية الصحافة، 312 ص.

• أعمال المؤسسات :

❖ مؤسسة أحمد التليلي للفكر الديمقراطي :

- رضا التليلي، أحمد التليلي، رائد الفكر الديمقراطي، 2013، مؤسسة أحمد التليلي للفكر الديمقراطي، ابولونيا، 89 ص.

❖ مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات :

- إرهاب الدولة ضد العسكريين في ملف بركة الساحل (1991-1992)، 484 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، أكتوبر 2013.

- أضواء على اليسار التونسي والعربي: مسارات فردية، 343 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، جوان 2013.

- اعلام بارزون في التراث النضالي الوطني: سليمان بن سليمان والطاهر صفر وعلي الزليطني وشخصيات أخرى، 295 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، ديسمبر 2012.

- أوجه الفساد والإستبداد في شهادات جديدة للذاكرة الوطنية، 416 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، جوان 2014.

- بحوث حول الفساد السياسي والإداري والإقتصادي والجامعي ببلاد المغرب، 602 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، سبتمبر 2014.

- الثورة التونسية والمناخ الفكري وتحولات المجتمع المدني، الجزء الرابع (تحت الإعداد)، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات.

- الثورة التونسية وتداعيات التحول الجيوسياسي في البلاد العربية، 646 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، ماي 2012.

- دور القصر الرئاسي في النظام النوفمبري: شهادات جديدة حول البوليس السياسي والآداب والسلوك الدبلوماسي، 352 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، مارس 2014.

- شخصيات في السلطة والمعارضة من خلال شهادتهم التاريخية، 281 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، أفريل 2011.

- شهادة السيد إدريس قبيقة: مسيرتي في بناء الدولة الوطنية في وزارتي التربية والداخلية خلال فترة (1954-1984)، 294 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، ماي 2013.

- شهادة حول دور الجهات في الحركة الوطنية: المنستير، سوسة، المهديّة ونابل، 265 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، جانفي 2012.

- عبد الجليل التميمي، دراسات وشهادات حول ضحايا التعذيب والإضطهاد بأنظمة الحكم بالمغرب الكبير (1956-2010)، 516 ص(السلسلة الثانية: سيمينارات الذاكرة الوطنية وتاريخ الزمن

- الحاضر وثورة الكرامة والديمقراطية رقم 25، المؤتمر السادس والثلاثون لمنندى الفكر المعاصر)، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، فيفري 2013.
- عبد الجليل التميمي، الثورة التونسية والربيع العربي: وأهمية التحولات الجيوسياسية، ماي 2012. 646 ص (السلسلة الثانية: سيمينارات الذاكرة الوطنية وتاريخ الزمن الحاضر وثورة الكرامة والديمقراطية رقم 18) مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات ومؤسسة كونارد اديناور.
- عبد الجليل التميمي، الحبيب بورقيبة: مؤسس الدولة التونسية الحديثة ونهاية الأسطورة (بالعربية والفرنسية)، 353 ص (السلسلة رقم 3: الحركة الوطنية التونسية والمغربية رقم 21) مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، جوان 2012.
- عبد الجليل التميمي، حوارات مع سي أحمد بن صالح حول نضاله الوطني والدولي، سبتمبر 2016. 283 ص (السلسلة الثالثة: الحركة الوطنية التونسية والمغربية رقم 54) مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات.
- عبد الجليل التميمي، صدور الجزء الثالث لكتاب مرصد الثورة التونسية: إنجاز إستثنائي جديد لمؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، 614 ص، تونس 2015.
- عبد الجليل التميمي، علاج جراحات الماضي وإستشراف بناء المستقبل عبر الذاكرة الوطنية، سبتمبر 2015. 434 ص (السلسلة الثالثة: الحركة الوطنية التونسية والمغربية رقم 49) مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات.
- عبد الجليل التميمي، مساهماتي في توثيق الثورة التونسية والذاكرة الوطنية، جويلية 2015. 466 ص (السلسلة رقم 3: الحركة الوطنية والثورة التونسية رقم 47) مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات.
- محمد ضيف الله، مذكرات الشيخ حسن العيادي، من المقاومة المسلحة إلى صباط الظلام، أوت 2011، 187 ص، (السلسلة الثالثة: الحركة الوطنية التونسية والمغربية رقم 11)، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات.
- مراجعة أ. د. ميشال بروندينو لكتاب د. عبد الجليل التميمي: مقاربات في التاريخ التونسي والمغربي للزمن الراهن، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، 206 ص بالعربية و182 ص بالفرنسية، تونس 2014، (ترجمة د. إلهام قيقية).
- مرصد الثورة التونسية، الجزء الأول، 512 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، سبتمبر 2011.
- مرصد الثورة التونسية، الجزء الثالث، 614 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، فيفري 2015.
- مرصد الثورة التونسية، الجزء الثاني، 478 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، سبتمبر 2011.
- مسيرة الإتحاد العام لطلبة تونس: شهادات بعض المؤسسين والقياديين، 298 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، سبتمبر 2010.
- المظلمة التاريخية بحق محمد عطية، مدير المعهد الصادقي، 176 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، أوت 2015.
- المعارضون السياسيون تحت التعذيب في تونس عبر سجلات الذاكرة، 402 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، ديسمبر 2013.
- مكانة ودور الوزير الأول الهادي نويرة في بناء الدولة الوطنية، 343 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، جويلية 2013.
- مهنة القضاء والمحاماة بين الإستقلالية والتدخل السياسي (1956-2010)، 213 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، أوت 2012.
- المؤتمر التاسع والثلاثون لمنندى الفكر المعاصر حول: المسيرة المتعثرة للإنتقال الديمقراطي في الفضاء المغربي، 480 ص، مؤسسة التميمي للبحث العلمي والمعلومات، ماي 2015

• أعمال لمراكز البحوث:

❖ المعهد العالي لتاريخ تونس المعاصر :

- علية الصغير عميرة، محمد ضيف الله، حفيظ طبابي، سهام الكشور، عبد المجيد بالهادي، منصف باني وفاطمة جراد، المحاكمات السياسية في تونس (1956-2011)، جماعي في جزئين، الجزء الأول، 342 ص، الجزء الثاني، 268 ص. المعهد العالي لتاريخ تونس المعاصر، 2014.
- محمد ضيف الله، صالح بن يوسف، خطب ووثائق أخرى 1955-1956، 2015، المعهد العالي لتاريخ تونس المعاصر، جامعة منوبة، 290 ص.

• أعمال المنظمات الغير حكومية :

❖ المعهد العربي لحقوق الانسان :

- حبيب العايب، دراسة ميدانية حول قضايا التهميش في تونس؛ حي السيدة المنوبية وحي زريق نموذجاً، المعهد العربي لحقوق الانسان 2012، 60 ص.
- وحيد الفرشيشي، العياشي الهمامي، الحبيب بالكوش، مروان الطشاني، محمد جيسار، إدواردو قونزالز وهاورد فانيي، مشروع المبادئ التوجيهية للعدالة الانتقالية الوطن العربي، المعهد العربي لحقوق الانسان، تونس 2012، 98 ص.
- وحيد الفرشيشي، مروة بالقاسم، أمنة سماري، أحمد العلوي ونصر الدين حرز الله، "العدالة الانتقالية في تونس: غياب استراتيجية واضحة وغلبة الارتجال (14 جانفي- 23 أكتوبر 2011)، تونس، المعهد العربي لحقوق الانسان، 2012، 336 ص.

❖ مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية :

- وحيد الفرشيشي، كورا اندريو، سيمون روبنس، أحمد علوي، هاجر بن حمزة، المنطقة الضحية وجبر الضرر الجماعي في تونس: معتمديتي عين دراهم وسيدي مخلوف "فقيرة رغم ثرواتها..."، مشروع بارومتر العدالة الإنتقالية، مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، ماي 2016.
- وحيد الفرشيشي، كورا اندريو، سيمون روبنس، أحمد علوي، وحيد الشاهد، هاجر بن حمزة، التاريخ والذاكرة الجماعية في تونس: مفاهيم متباينة، تدريس التاريخ المعاصر وصورة بورقبيية اليوم، مشروع بارومتر العدالة الإنتقالية، مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، أكتوبر 2016.
- أحمد شوقي بنيوب، العدالة الانتقالية بتونس : أسس نظرية، تطبيقات عملية وتصورات مستقبلية، أكاديمية العدالة الإنتقالية، 2013-2014، 260 ص.
- أسماء الغربي، العدالة الانتقالية في فترة الانتقال الديمقراطي، مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، تونس 2014، 52 ص.
- مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، المسار التمهيدي للعدالة الإنتقالية، مجموعات دراسات من إعداد: أمال الوحشي، إشراق بالزين، عمر البوبكري، عمر الوسلاطي، فاخر القفصي، محمد العيادي ومنية عمار، تونس سبتمبر 2013، 129 ص.

- مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، تقييم الإنتقال الديمقراطي في تونس بعد ثلاث سنوات، مجموعات دراسات من إعداد: غازي الغرايري، مصطفى بن لطيف، منية العابد، نايلة شعبان، وحيد الفرشيشي، وسيلة الكعبي وأمين الغالي، تونس جانفي 2014، 157 ص.
- مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، تقييم الإنتقال الديمقراطي في تونس بعد 5 سنوات، مجموعات دراسات من إعداد: إشراق بالزين، صلاح الدين الجورشي، عمر الوسلاطي، عمر بوبكري، هيكل بن محفوظ وأمين الغالي، تونس ديسمبر 2015، 140 ص.
- وحيد الفرشيشي، الهياكل الرسمية لحقوق الإنسان في تونس، بمساهمة أحمد علوي ومنية عمار، نشر مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، تونس نوفمبر 2013، أربعة مؤلفات، 570 ص.
- وحيد الفرشيشي، كورا اندريو، سيمون روبنس، أحمد علوي، هاجر بن حمزة، "مشاركتك ترجعك الأمل"، مشاركة الضحايا في مسار العدالة الانتقالية في تونس، مشروع بارومتر العدالة الانتقالية، مركز الكواكبي للتحويلات الديمقراطية، أكتوبر 2015.

❖ الهيئة الوطنية للمحاميين بتونس :

- العدالة الإنتقالية، المحاماة، سلسلة جديدة عدد 3، الهيئة الوطنية للمحاميين بتونس، 103 ص، جانفي 2013.

❖ الشبكة التونسية للعدالة الانتقالية :

- الهادي الشهم، دليل العدالة الانتقالية، الشبكة التونسية للعدالة الانتقالية، تونس 2016، 15 ص.
- إجراءات جبر الضرر في إطار العدالة الانتقالية: الأثر والنجاعة، بحث محلي سنة 2014 في ولاية قفصة، تقرير الشبكة التونسية للعدالة الانتقالية 31 ص بالعربية و 29 ص بالفرنسية.

❖ الجمعية التونسية لقانون التنمية :

- الجمعية التونسية لقانون التنمية، المناصرة لكشف الحقيقة في إطار العدالة الانتقالية، التقرير التأليفي للبحث الميداني، 113 ص. 2013.

● أعمال الكليات: رسائل ومذكرات:

❖ كلية الحقوق و العلوم الاقتصادية و السياسية بسوسة :

- آثار الخطيب، الإعتداء على الأموال العمومية من قبل الموظف العمومي أو شبهه، رسالة ماجستير: قانون أعمال، كلية الحقوق و العلوم الاقتصادية و السياسية بسوسة، 2012 ، 156 ص؛ 30 سم.
- أسماء المغربي، لجنة الإستقصاء و المصالحة ، رسالة: ماجستير مهني: تحرير عقود و خدمات قانونية، كلية الحقوق و العلوم الاقتصادية و السياسية بسوسة، 2012، 70 ص؛ 30 سم.
- سامية عكرمي، لجان الصفقات العمومية، رسالة ماجستير مهني: تحرير عقود و خدمات قانونية، كلية الحقوق و العلوم الاقتصادية و السياسية بسوسة، 2011-37 ص؛ 30 سم.

- فريد الهمامي، الجديد في القضاء العسكري التونسي من خلال تنقيح 2011 (المرسومين عدد 69 و 70 المؤرخين في 29 جويلية 2011)، مذكر لنيل شهادة الماجستير بحث في القانون العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية بسوسة، 2013-2014، ص 218.
- محمد الحباسي، الحملة الانتخابية لانتخابات المجلس الوطني التأسيسي 2011، رسالة ماجستير: قانون عام، كلية الحقوق و العلوم الاقتصادية و السياسية بسوسة، 180، 2012، ص؛ 30 سم.
- محمد زمزمي، مصادرة الأموال المكتسبة بصورة غير مشروعة، مذكرة ماجستير القانون العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية بسوسة، 2012.
- نرجس المقدم، الدستور الصغير في التنظيم المؤقت للسلط العمومية، مذكرة لنيل شهادة الماجستير بحث في القانون العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية بسوسة، 2013، 209 ص.
- ياسين الورغي، مصادرة الأملاك الموجودة في تونس لأصحاب النفوذ قبل الثورة، مذكرة ماجستير قانون الأعمال، كلية الحقوق والعلوم السياسية بسوسة، 2014.

❖ كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس:

- إيناس الفالح، المسؤولية الجزائية لرئيس الجمهورية، رسالة ماجستير في العلوم الجنائية، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2012.
- حنان حجلوي، المعهد الدولي الخاص بالحقوق الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية 1966 : دراسة تحليلية، رسالة ماجستير في العلوم السياسية، كلية الحقوق و العلوم السياسية، تونس 2012.
- رحاب القبلاوي، لجنة المصادرة، مذكرة ماجستير قانون عقاري، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2014.
- رحاب مويساوي، القضاء العسكري بين سرعة الإجراءات ومحدودية الضمانات، رسالة ماجستير في علوم الإجرام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2011.
- روعة الدالي، رقابة دائرة المحاسبات على تمويل الحملة الانتخابية لعضوية المجلس الوطني التأسيسي، رسالة ماجستير، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2014.
- سندس السهيلي، تطور الاختصاص القضائي للمحكمة الادارية خلال الفترة الانتقالية، رسالة ماجستير قانون عام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2014.
- سوسن بالطيب، الهيئة الوطنية لإصلاح الاعلام والاتصال، رسالة ماجستير قانون عام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2014.
- عباس شأس، الجرائم العسكرية، رسالة ماجستير في العلوم الجنائية، كلية الحقوق و العلوم السياسية، تونس 2012.
- عمران بالأخضر، التحقيق وضمان حرية المتهم، رسالة ماجستير في العقود واستثمارات، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2012.
- كمال الغزواني، المجلس الأعلى للقضاء، رسالة ماجستير: علوم سياسية، كلية الحقوق و العلوم السياسية بتونس، 2011 - 278 ص؛ 30 سم.
- محمود الجوادي، مسؤولية رئيس الدولة أمام المحكمة الجنائية الدولية، رسالة ماجستير في القانون الدولي العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2012.
- منى أم هاني، الآليات القانونية لمكافحة الفساد الإداري، مذكرة ماجستير القانون العام والمالي، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2014 .

- نادرة عبد الكافي، الجرائم المتعلقة بإبرام الصفقات العمومية، رسالة ماجستير قانون عام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2015.
- نجوى بروهومي، الجرائم السياسية، رسالة ماجستير في العلوم الجنائية، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2012.
- هنييدة الساحلي، العفو العام من خلال : المرسوم عدد 1 المؤرخ في 19 فيفري 2011 - المرسوم عدد 30 المؤرخ في 26 أفريل 2011، رسالة ماجستير في العلوم الجنائية، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2012.
- وردة الورييمي، مصادرة أموال الخواص لفائدة الدولة، مذكرة الماجستير بحث في القانون العام، كلية الحقوق والعلوم السياسية، تونس 2014.

❖ كلية الحقوق بصفاقس :

- صفاء موساوي، حقوق الدفاع المضمونة للعون العمومي أمام الإدارة، رسالة ماجستير: قانون عام و تجارة دولية، كلية الحقوق بصفاقس، 2012، 128ص؛ 30 سم.

❖ كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية بتونس :

- رحمة بن سليمان، "القيمي والرمزي في عمليات تعذيب المعارضين السياسيين داخل السجون التونسية : قراءة سوسولوجية في شهادات الضحايا"، مذكرة بحث لنيل شهادة الماجستير في علم الاجتماع تحت إشراف الأستاذ الدكتور المولدي لحر (ديسمبر 2014). جامعة تونس، كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية بتونس.
- صلاح الدين الضوايفي، "المعارض السياسي والمطاردة «الأمنية» والعائلة (محاولة في علم اجتماع المناضلين السياسيين في الدولة البوليسية)"، مذكرة بحث لنيل شهادة الماجستير في علم الاجتماع (2013-2014) تحت إشراف الأستاذ عادل بالكحلة. جامعة تونس، كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية بتونس.

❖ التقارير :

- التقرير، اللجنة الوطنية لاستقصاء الحقائق في التجاوزات والانتهاكات المسجلة خلال الفترة الممتدة من 17 ديسمبر 2010 إلى حين زوال موجبها، 2012، 609 ص.
- تقرير اللجنة الوطنية لتقصي الحقائق حول الفساد والرشوة"، اللجنة الوطنية لتقصي الحقائق، صفاقس، نوفمبر 2011، 347ص.

❖ المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية :

- أحداث الرش بسليانة، تقرير اللجنة المستقلة للتحقيق في أحداث سليانة، المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية، مارس 2013.
- إنتفاضة الخبز 1984، تقرير لجنة تحقيق الرابطة التونسية للدفاع عن حقوق الإنسان، المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية، جانفي 2016.
- طلب متعلق باقرار وضع "المنطقة- الضحية" لجهة القصرين، المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية، محامون بلا حدود، 16 جوان 2015.

● أعمال الهيئات الدولية :

-

❖ البنك الدولي:

- البنك الدولي، "كل شيء في العائلة: الإستيلاء على تونس"، تقرير صادر في مارس 2014.

❖ مفوضة الأمم المتحدة السامية لحقوق الإنسان :

- مجلس حقوق الإنسان، التقرير السنوي لمفوضة الأمم المتحدة السامية لحقوق الإنسان و تقارير المفوضية السامية و الأمين العام، دراسة تحليلية بشأن حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية، الدورة الثانية عشر، ص. 25 متوفر على الرابط التالي: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/149/16/PDF/G0914916.pdf?OpenElement> (تاريخ الدخول على الرابط: 2016/09/18)

● أعمال الهياكل العمومية:

-

❖ وزارة العدل و حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية :

- وزارة العدل و حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية، العدالة الانتقالية في تونس ؛ تقرير أشغال المؤتمر الدولي لتركيز هيئة الحقيقة الكرامة نحو جيل جديد من لجان الحقيقة، تونس، 09 و 10 و 11 جوان 2014، ص. 80.
- وزارة حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية، العدالة الانتقالية في تونس، التقرير الختامي للحوار الوطني حول العدالة الانتقالية، أكتوبر 2013.
- وزارة العدل، الاستشارة الوطنية حول إصلاح المنظومة القضائية، تونس، ديسمبر 2013، ص. 52.
- وزارة حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية، الحوار الوطني حول العدالة الانتقالية، تونس، أكتوبر 2013، ص. 51.
- وزارة حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية، الندوة الوطنية لإطلاق الحوار حول العدالة الانتقالية في تونس، التقرير العام، تونس 2012، ص. 114.
- وزارة حقوق الإنسان و العدالة الانتقالية، برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، تقرير حول المسار المفضي إلى وضع مشروع العدالة الانتقالية في تونس، من إعداد الأستاذ شوقي بنوب، تونس أكتوبر 2013، ص. 77.

❖ وزارة الداخلية :

- وزارة الداخلية، كتاب أبيض: الأمن و التنمية نحو أمن في خدمة الديمقراطية، الجمهورية التونسية، وزارة الداخلية، 2011، ص. 64.
-

• مقالات:

❖ الأخبار القانونية :

- أنيس السويسي، "الاختصاص في المصادرة"، الأخبار القانونية عدد 139-138. جويلية و أوت 2012، ص ص 14-16.
- سامي العيادي، "الهيئة العليا لتحقيق أهداف الثورة والإصلاح السياسي والانتقال الديمقراطي"، الأخبار القانونية عدد 111-110، أبريل 2011، ص ص 14-15.
- طارق الجلاصي، "عدالة الإسهاد والعدالة الإنتقالية: تصور نموذج عملي لتطبيق اليات العدالة الإنتقالية من أجل تحقيق الإنتقال الديمقراطي في تونس"، الأخبار القانونية عدد 139-138، جويلية وأوت 2012، ص ص. 18-21.
- عبد المجيد الزروقي، "الثورة وتطبيق قواعد التقادم"، الأخبار القانونية عدد 110-111، أبريل 2011، ص ص 22-23.
- محمد العيادي، " الضحية في إطار العدالة الانتقالية و إشكاليات جبر الضرر "، الاخبار القانونية، السنة الحادية عشر، عدد 223/222.
- معتز القرقوري، "التنظيم المؤقت للسلط العمومية إنطلاقاً من القانون التأسيسي المؤرخ في 16 ديسمبر 2011"، الأخبار القانونية عدد 141-140، سبتمبر 2012، ص ص 20-25.
- منير الفرشيشي، "مرسوم المصادرة عدد 113 لسنة 2011 بين غموض النظرية وصعوبات التطبيق"، الأخبار القانونية عدد 127-126، جانفي 2012، ص ص 8-11.
- وليد العربي، "طبيعة النظام السياسي التونسي في ضل التنظيم المؤقت للسلط العمومية"، الأخبار القانونية عدد 115-114، جوان 2011، ص ص 36-40.

❖ الحوار المتمدن :

- المولدي الأحمر، خصائص الانتقال الديمقراطي في تونس: راديكالية ناعمة قد تنتهي بالتوافق، الحوار المتمدن-العدد: 4012 - 2013 / 2 / 23 - 22:22، المحور: مواضيع وابحاث سياسية.

❖ مجلة دراسات قانونية :

- خليل الفندري، التدابير الإستثنائية للالتحاق بالوظيفة العمومية لسنة 2011، مجلة دراسات قانونية، كلية الحقوق صفاقس، عدد 18 لسنة 2011.

❖ مجلة بحوث ودراسات قانونية :

- رياض الجمل، آليات إسترجاع العقارات المنهوبة الإشكاليات المطروحة، مجلة بحوث ودراسات قانونية عدد 7-2012، ص 305، جمعية الحقوقيين بصفاقس.

❖ المفكرة القانونية :

- وحيد الفرشيشي، "التأسيسي يقر قانون العدالة الإنتقالية في تونس"، المفكرة القانونية، 13 فيفري 2014.
- وحيد الفرشيشي، "مشروع قانون العدالة الإنتقالية في تونس: تجربة فريدة من نوعها"، المفكرة القانونية، 30 جانفي 2013.

